

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 18 SEPTEMBRE 2014**

ORDRE DU JOUR

- Installation d'un nouveau Conseiller municipal (Mme la Maire) 6
- Adoption des procès-verbaux des Conseils municipaux du 22 mai 2014, 20 juin 2014 et 3 juillet 2014 (Mme la Maire) 7
- Compte rendu des décisions prises depuis le dernier Conseil municipal en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (Mme la Maire) 7

A. DOSSIERS RELEVANT DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET MUNICIPAL 2014-2020

I - GRANDS PROJETS

- 1/ Appel à manifestation d'intérêt pour la revitalisation des centres-bourgs - Candidature de la Ville de Saint-Jean-d'Angély (Mme la Maire) 11
- 2/ Projet de requalification du centre-ville urbain - Convention opérationnelle entre la Ville de Saint-Jean-d'Angély et l'Etablissement Public Foncier de Poitou-Charentes (Mme la Maire) 17
- 3/ Programme Europe créative - Dossier de partenariat (M. Chappet) 21

II - CULTURE ET ANIMATION DE LA VILLE

- 1/ Programmation culturelle 2015 - Festival des 4 saisons (Mme Armengaud-Rullaud) 26

III - URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- 1/ Construction d'une nouvelle maison d'enfants à Chancelée - Cession de terrains (M. Chappet) 29

IV - RÉUSSITE SPORTIVE

- 1/ Aménagement de deux city-stades - Demande de subventions (M. Barbarin) 34

V - SENIORS ET SOLIDARITÉ

- 1/ Recrutement du responsable du service CAP Seniors - Modification du tableau des effectifs (Personnel permanent) (Mme Tarin) 39

VI - AFFAIRES GÉNÉRALES

/

B. DOSSIERS THÉMATIQUES

I - GRANDS PROJETS

/

II - CULTURE ET ANIMATION DE LA VILLE

/

III - URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- 1/ Semaine régionale de l'arbre et de la haie 2014 - Demande de subvention auprès de la Région Poitou-Charentes (M. Moutarde)..... 41
- 2/ Destruction d'un véhicule (Mme Zerbib) 43
- 3/ Vente des biens communaux sis 57 avenue Port Mahon (Mme Zerbib) 43
- 4/ Fondation du Patrimoine - Avenant N° 2 à la convention de partenariat - (Mme Zerbib) 44
- 5/ Création d'une Aire d'Accueil des Gens du Voyage - Cession d'un terrain à la Communauté de Communes des Vals de Saintonge (Mme Zerbib) 46

IV - RÉUSSITE SPORTIVE

- 1/ Classes à horaires aménagés football - Convention de partenariat (M. Barbarin) 47

V - SENIORS ET SOLIDARITÉ

- 1/ Association Jean d'Yci et d'ailleurs - Subvention de l'action « Les pieds d'immeubles » (Mme Yattou) 48

VI - AFFAIRES GÉNÉRALES

1/ Commissions municipales et organismes extérieurs - Délégation et représentation des élus - Mise à jour (Mme la Maire)	51
2/ Syndicat intercommunal de la Boutonne aval - Désignation d'un 3 ^{ème} délégué (Mme la Maire)	53
3/ Rapport d'activités 2013 du mandataire de la Commune de Saint-Jean-d'Angély au Conseil d'Administration de la SEMIS (M. Chappet)	54
4/ Mise à disposition de personnel (Mme Tarin)	68
5/ Association ASAAM Le Refuge de Fontorbe - Subvention exceptionnelle (M. Moutarde)	69

VII - FINANCES

1/ SEMIS - Approbation des comptes de l'exercice 2013 (M. Chappet)	70
2/ Admissions en non-valeur (M. Guiho)	72
3/ Vente d'ordinateurs à la Communauté des Communes des Vals de Saintonge (M. Guiho)	74
4/ Décision modificative (M. Guiho)	74

Date de convocation : 12 septembre 2014

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents 26

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Daniel BARBARIN, Agathe ARMENGAUD-RULLAUD, Matthieu GUIHO, Dina ZERBIB, Jean MOUTARDE, Natacha MICHEL, Adjoints

Jacques CARDET, Nicole YATTOU, Anne DELAUNAY, Myriam DEBARGE, Anthony MORIN, Anne-Marie BREDÈCHE, Marylène JAUNEAU, Patrice BOUCHET, Gaëlle TANGUY, Médéric DIRAISON, Serge CAILLAUD, Yolande DUCOURNAU, Jacques COCQUEREZ, Thierry BOUSSEREAU, Dany COSIER, Henriette DIADIO-DASYLVA, Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX, Henoch CHAUVREAU, formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : 3

Philippe BARRIÈRE	donne pouvoir à	Mme la Maire
Jean-Louis BORDESSOULES	donne pouvoir à	Daniel BARBARIN
Annabel TARIN	donne pouvoir à	Cyril CHAPPET

Présidente de séance : Françoise MESNARD

Secrétaire de séance : Agathe ARMENGAUD-RULLAUD

Madame la Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

Mme la Maire : « Bonsoir chers collègues. Nous allons commencer ce Conseil municipal en ce jeudi 18 septembre. Je voudrais tout d'abord vous dire que nous avons posé un bouquet de roses rouges au milieu de notre assemblée en témoignage de notre affection à notre ami disparu Yves Audureau.

Un certain nombre de procurations nous ont été adressées. Ainsi, monsieur Barrière m'a donné pouvoir, monsieur Bordessoulles a donné pouvoir à monsieur Barbarin et madame Tarin a donné pouvoir à monsieur Chappet. Je constate que le quorum est atteint. Nous pouvons donc tenir ce Conseil municipal puisque la présence de quinze élus au minimum est requise. Je vous propose de désigner madame Armengaud-Rullaud en qualité de secrétaire de séance.

Avant de commencer ce Conseil municipal, nous avons souhaité rendre hommage à Yves Audureau en présence de son épouse, Marie-Josée, et de sa famille, et vous lire le texte que nous avons écrit pour ses obsèques au mois de juillet.

« Yves, c'est avec une infinie tristesse et une immense peine que nous venons te dire au revoir. Ton départ nous laisse désemparés, mais nous continuerons à porter les idées et les valeurs que nous partagions depuis de nombreuses années. Ta fidélité envers tes amis, tes camarades et tes collègues, était sincère, et nombreux sont ceux qui peuvent en témoigner. Issu du faubourg Taillebourg, tu nous parlais toujours avec bonheur des années passées au cœur de ce quartier vivant et animé que tu aimais tant et où ta mère vit encore. Tu aimais également ton métier, car il donnait un sens positif à ton action. Grâce à ton implication, de nombreux commerces ont pu s'installer et se développer dans de nombreux sites, participant ainsi à l'aménagement d'un vaste territoire au service de ses habitants. Figure du monde associatif angérien, tu as créé et développé l'activité du cynodrome, faisant ainsi partager ta passion au plus grand nombre et en devenant une véritable référence dans l'organisation de courses de lévriers. Par ton travail bénévole, tu as ainsi participé à la reconnaissance et à la renommée de notre ville. Cette reconnaissance t'a naturellement amené à vouloir aller plus loin et à t'engager dans la vie publique de Saint-Jean-d'Angély. Adhérent du Parti Socialiste depuis plus de quinze ans, tu y avais pris des responsabilités en devenant secrétaire de section adjoint. Depuis avril dernier, élu au conseil municipal au sein d'une équipe où tu avais pleinement ta place, tu te voyais déléguer la tâche de gérer les foires et les marchés de la ville, une activité vitale pour la renaissance de Saint-Jean-d'Angély. Tes connaissances nous étaient utiles, aussi nous poursuivrons ton projet. L'image qui nous restera de toi, Yves, c'est lorsqu'avec un large sourire et ton regard par-dessus les lunettes, tu nous faisais part d'un de tes traits d'humour qui te caractérisaient, car malgré la maladie et les coups durs qui ne t'ont pas épargné, tu as toujours su garder l'espoir et ce bonheur de vivre que tu aimais tant partager. A sa famille, nous savons que c'est un fils, un mari et un père que vous perdez, mais nous sommes venus très nombreux ici pour soutenir et rendre un hommage au véritable ami, au camarade sincère et au collègue attentionné qui nous a quitté si brutalement. Nos pensées vous accompagnent ».

Je vais vous demander de bien vouloir respecter une minute de silence ».

L'assemblée respecte une minute de silence en l'hommage d'Yves Audureau.

Mme la Maire : « Merci.

L'ordre du jour n'a pas connu de modification, il est tel que nous vous l'avons adressé. En revanche, nous avons reçu par e-mail, mercredi 17 septembre à 8h31, la date et l'heure sont

importantes, des questions orales de la liste « Saint-Jean-d'Angély en marche » que nous a adressées madame Ducournau. Le règlement intérieur du Conseil municipal adopté en séance du Conseil le 16 avril 2014 précise que « le texte des questions est adressé au maire 48 heures au moins avant une séance du Conseil municipal et fait l'objet d'un accusé de réception ». La séance du Conseil ayant lieu jeudi 18 septembre à 19 heures, l'heure limite de dépôt des questions écrites était donc mardi 16 septembre à 19 heures. Les questions ayant été déposées après expiration du délai prévu, elles seront traitées lors de la prochaine séance du Conseil municipal, fixée au 16 octobre. Par la même, je vous indique que le prochain Conseil municipal aura lieu comme prévu le jeudi 16 octobre 2014 à 19 heures. Il portera principalement sur le débat d'orientation budgétaire 2015. Avant de commencer nos travaux, nous allons accueillir un jeune nouveau conseiller municipal ».

INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Rapporteur : Mme la Maire

Monsieur Yves AUDUREAU, Conseiller municipal, est décédé le 25 juillet dernier.

Conformément aux dispositions de l'Article L 270 du Code électoral, et compte tenu de sa position sur la liste « Angériens et Fiers d'agir », M. Anthony MORIN est devenu Conseiller municipal de la Ville de Saint-Jean-d'Angély, en lieu et place de Monsieur Yves AUDUREAU.

Il est demandé au Conseil municipal d'installer dans ses fonctions de Conseiller municipal, M. Anthony MORIN qui occupe désormais le rang 14 dans le tableau du Conseil municipal qui est modifié en conséquence.

Mme la Maire : « En effet, suite à la disparition d'Yves Audureau le 25 juillet dernier, conformément aux dispositions de l'article L. 270 du Code électoral et compte tenu de sa position sur la liste « Angériens et fiers d'agir », monsieur Anthony Morin est devenu conseiller municipal de la ville de Saint-Jean-d'Angély en lieu et place de monsieur Yves Audureau. Il est demandé au Conseil municipal d'installer dans ses fonctions de conseiller municipal monsieur Anthony Morin, qui occupe désormais le rang quatorze dans le tableau du conseil municipal qui est modifié en conséquence. Je pense qu'Yves serait très heureux de voir que c'est un jeune Angérien qui lui succède. Il avait à cœur d'aider les jeunes, tous les jeunes, et il l'a prouvé tout au long de sa vie. Nous allons procéder au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il y a trois abstentions. Toutes mes félicitations et bienvenue, Monsieur Morin, dans ce conseil municipal ».

Le Conseil municipal, après délibération :

ADOpte les propositions de Mme le Rapporteur, **à la majorité des suffrages exprimés (26)**

Pour : 26 Contre : 0 Abstentions : 3

Mme la Maire : « Je vais maintenant vous faire la lecture des décisions prises depuis le dernier Conseil municipal, en vertu de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ».

**COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES
DEPUIS LE DERNIER CONSEIL MUNICIPAL
EN VERTU DE L'ARTICLE L. 2122-22
DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES (CGCT)**

Rapporteur : Mme la Maire

Conformément à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales, et à la délibération du Conseil municipal du 16 avril 2014 portant délégation à Mme la Maire pour la durée de son mandat, je vous rends compte des décisions que j'ai prises depuis la séance du Conseil municipal du 3 juillet 2014.

Décision N° 543/14 du 4 juillet 2014 : Fixation du prix d'entrée à 5 € pour le spectacle « Rien n'était si beau » organisé au musée le samedi 2 août 2014.

Décision N° 544/14 du 4 juillet 2014 : Conclusion d'un bail commercial à titre dérogatoire avec la société SARL N'TRANSPORT, pour l'exploitation de son activité de transport public routier de marchandises et ou loueur de véhicules industriels avec conducteur et déménagement, pour le local sis 3E rue des Frères Matrat au Centre Commercial et Artisanal de la Garrousserie. Durée : 23 mois à compter du 1er juillet 2014. Loyer mensuel : 144 € TTC, soit 120 € HT. Dépôt de garantie : un mois de loyer hors taxes.

Décision N° 545/14 du 9 juillet 2014 : Création d'une régie de recettes pour l'encaissement du produit des sanisettes sur le territoire de la commune. Régie installée en mairie et fonctionnant du 1er janvier au 31 décembre.

Décision N° 546/14 du 11 août 2014 : Conclusion d'une convention d'occupation précaire et révocable avec l'association Club sportif renaissance, pour l'exploitation de son activité d'association de club de sport pour la réinsertion de personnes en difficultés sociales et pour tout public, pour le local sis 42K avenue de Rochefort au Centre Commercial et Artisanal de la Garrousserie. Durée : un an à compter du 1er septembre 2014. Loyer mensuel : 451,20 € TTC, soit 376 € HT.

Décision N° 547/14 du 14 août 2014 : Acceptation du don d'une Mission évangélique de passage sur la commune, d'un montant de 700 €, remis en espèces à la commune.

Décision N° 548/14 du 1er septembre 2014 : Acceptation de deux dons au musée :

- un pot mangbetu et un trophée de chasse de la Croisière noire appartenant à Mme Ariane AUDOUIN-DUBREUIL ;

- un livre, expédition Citroën Centre-Asie, le but atteint de Beyrouth à Pékin, le retour, appartenant à Mme Josette DESMOULINS.

MARCHÉS PUBLICS

TRAVAUX :

Objet du marché : Désamiantage et déconstruction totale d'un bâtiment communal incendié

Date du marché : 17/07/2014

Montant du marché : 270 870,00 € HT

Attributaire du marché : ARNAUD DEMOLITION - 42350 LA TALAUDIERE

Objet du marché : Sécurisation de la distribution d'eau potable du secteur Nord vers le secteur Est

Date du marché : 18/07/2014

Montant du marché : 529 761,00 € HT

Attributaire du marché : GROUPEMENT SOGEA/SEC TP - 16710 SAINT YRIEIX

Mme la Maire : « Conformément à cet article, je vous rends compte des décisions que j'ai prises depuis la dernière séance du Conseil municipal du 3 juillet 2014. En premier lieu, la décision n° 543/14 du 4 juillet 2014 concerne la fixation du prix d'entrée à 5 € pour le spectacle « Rien n'était si beau » organisé au musée le samedi 2 août. La décision n° 544/14 du 4 juillet 2014 porte sur la conclusion d'un bail commercial à titre dérogatoire avec la société SARL N'TRANSPORT pour l'exploitation de son activité de transport public routier de marchandises ou loueur de véhicules industriels avec conducteur et déménagement, pour le local sis 3E rue des Frères Matrat au centre commercial et artisanal de la Garrousserie. Sa durée est de 23 mois à compter du 1er juillet 2014, pour un loyer mensuel de 144 € TTC, avec un dépôt de garantie d'un mois de loyer hors taxes. Cette entreprise, qui s'est donc installée à la Garrousserie, amène trois emplois sur Saint-Jean-d'Angély ».

M. Cocquerez : « Madame la Maire, pourriez-vous nous donner la surface du local s'il vous plaît ? »

Mme la Maire : « La surface du local est de 120 m².

Nous avons ensuite la décision n° 545/14 du 9 juillet 2014 au sujet de la création d'une régie de recettes pour l'encaissement du produit des sanisettes sur le territoire de la commune. La régie installée en mairie et fonctionne du 1er janvier au 31 décembre. La décision n° 546/14 du 11 août 2014 concerne la conclusion d'une convention d'occupation précaire et

révocable avec l'association Club sportif renaissance pour l'exploitation de son activité d'association de club de sport pour la réinsertion de personnes en difficultés sociales et pour tout public, pour le local sis 42K avenue de Rochefort au centre commercial et artisanal de la Garrousserie. La durée de cette convention est de un an à compter du 1er septembre 2014 avec un loyer mensuel de 451,20 € TTC. La décision n° 547/14 du 14 août 2014 concerne l'acceptation du don d'une mission évangélique de passage sur la commune, d'un montant de 700 €, remis en espèces à la commune. Enfin, la décision n° 548/14 du 1er septembre 2014 porte sur l'acceptation de deux dons au musée. Il s'agit d'un pot Mangbetu et d'un trophée de chasse de la Croisière noire appartenant à madame Ariane Audouin-Dubreuil, ainsi qu'un livre « Expédition Citroën Centre-Asie, le but atteint de Beyrouth à Pékin, le retour », appartenant à madame Josette Desmoulin. Je tiens vraiment à remercier ces deux donatrices pour l'intérêt qu'elles portent au musée des Cordeliers, notamment à son exposition sur les Croisières noire et jaune.

Par ailleurs, deux marchés publics ont été conclus. Le premier concerne le désamiantage et déconstruction totale d'un bâtiment communal incendié. La date du marché est du 17 juillet 2014, pour un montant de 270 870,00 € HT. L'attributaire du marché est l'entreprise ARNAUD DÉMOLITION - 42350 La Talaudière. Le chantier va commencer le 6 octobre prochain. Une lettre d'information va être envoyée dès demain aux riverains. Le matériel sera installé dans la quinzaine qui va précéder le 6 octobre. Le deuxième marché concerne la sécurisation de la distribution d'eau potable du secteur Nord vers le secteur Est. Il s'agit là de renforcer la distribution d'eau notamment en fin de réseau. La date de ce marché est le 18 juillet 2014, pour un montant de 529 761,00 € HT. L'attributaire du marché est le groupement SOGEA/SEC TP à Saint-Yrieix.

Est-ce qu'il y a des questions concernant ces décisions ? Oui, Monsieur Caillaud ? »

M. Caillaud : « Oui, j'ai une question au sujet de l'Eden. Lors des précédents Conseils, j'avais posé la question de savoir s'il y avait eu un expert judiciaire. Je ne sais donc pas si un expert judiciaire a été nommé dans cette affaire ? »

Mme la Maire : « Nous avons déposé une requête auprès du procureur de la République en lui demandant l'autorisation de procéder aux travaux, autorisation qui nous a été accordée. Je ne sais pas ce que vous appelez un expert judiciaire... »

M. Caillaud : « S'il y a eu expertise judiciaire, l'expert a dû donner son accord pour faire des travaux. Dans ce dossier, je ne sais pas... »

Mme la Maire : « Non, puisque nous avons obtenu l'accord du procureur ».

M. Caillaud : « Oui mais le procureur n'est pas l'expert ».

Mme la Maire : « Nous avons eu l'avis de nombreux d'experts : la police scientifique, les experts d'assurance, notre expert, les experts associatifs... »

M. Caillaud : « Madame Mesnard, si je vous dis cela, c'est pour ne pas connaître les désagréments que nous avons malheureusement subis avec le cas de la cité des Fleurs il y a quelques années. Je ne sais pas si cela fonctionne encore ainsi aujourd'hui, mais l'expert

judiciaire avait à l'époque interdit de toucher à 3m² sur le terrain tant que tout son travail n'était pas fini. Est-ce qu'il y a le même problème ici, je n'en sais rien, je pose la question».

Mme la Maire : « La police a fait ses prélèvements, ses expertises. Elle ne nous a pas signifié de réserves particulières. Un expert en électricité, des experts en incendies se sont même déplacés. Beaucoup de monde a visité les ruines de l'Eden ».

M. Caillaud : « Oui, c'est logique ».

Mme la Maire : « L'enquête a donc été réalisée et nous n'avons reçu aucune réserve concernant ce dossier. Nous avons informés les différentes instances que nous désirions démolir assez vite. En revanche, nous avons entamé une démarche auprès du procureur, qui nous a autorisés à entreprendre les travaux. Il a effectivement pris cette décision après avis de la gendarmerie».

Propos inaudibles

Mme la Maire : « C'est ce que je pense. L'avis du procureur prévaut sur les services de gendarmerie dans ce domaine. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? »

Le Conseil municipal a pris acte du compte rendu des décisions prises depuis le Conseil municipal du 3 juillet 2014.

Mme la Maire : « J'ai oublié de procéder à l'adoption des procès-verbaux des précédents Conseils municipaux. Il s'agit des Conseils du 22 mai, du 20 juin et du 3 juillet. Est-ce qu'il y a des remarques à ce sujet ? »

Propos inaudibles

Mme la Maire : « Nous allons donc d'abord adopter le procès-verbal du 22 mai, pour lequel il n'y a pas d'opposition. Même chose en ce qui concerne le procès-verbal du Conseil du 20 juin, il n'y pas de remarque, pas d'opposition. Pour le procès-verbal du Conseil municipal du 3 juillet, il y a une abstention. Ces trois procès-verbaux sont donc adoptés, je vous en remercie.

Nous avons fait le choix d'une nouvelle présentation pour ces Conseils municipaux. Dans une première partie, nous traiterons désormais des dossiers qui relèvent de la mise en oeuvre de notre projet municipal 2014-2020, alors qu'une deuxième partie sera consacrée aux dossiers thématiques qui concernent les délibérations les plus courantes. Cela va permettre de clarifier les choses et, peut-être, de porter le débat sur les dossiers qui me semblent importants pour l'avenir de Saint-Jean-d'Angély. Donc la première délibération concerne un appel manifestation d'intérêt pour la revitalisation des centres-bourgs, candidature de la ville de Saint-Jean-d'Angély ».

**APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT
POUR LA REVITALISATION DES « CENTRES-BOURGS »
CANDIDATURE DE LA VILLE DE SAINT-JEAN-D'ANGÉLY**

Rapporteur : Mme la Maire

L'État a décidé de lancer un programme expérimental pour la revitalisation des centres-bourgs. Ce programme national vise à :

- dynamiser l'économie des bassins de vie ruraux et périurbains, en développant des activités productives et résidentielles,
- améliorer le cadre de vie des populations, en offrant notamment des logements de qualité et un meilleur accès aux services de proximité,
- accompagner la transition écologique des territoires et limiter l'artificialisation des sols liée à l'étalement urbain.

Ce programme s'adresse à des territoires intercommunaux dotés de bourgs de moins de 10 000 habitants exerçant une fonction de centralité structurante pour les bassins de vie ruraux et périurbains qui nécessitent un effort de revitalisation.

La commune de Saint-Jean-d'Angély a été identifiée comme territoire potentiellement bénéficiaire du dispositif sous l'égide de la Préfète de région et en concertation avec les partenaires régionaux à la fois pour son rôle de centralité de proximité et en raison de ses difficultés sur le plan démographique, économique et en matière de logement.

La collectivité a ainsi la possibilité de répondre à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour la revitalisation des « centres-bourgs » en déposant un dossier de candidature porté conjointement avec la Communauté de Communes des Vals de Saintonge.

Les services de la Communauté de Communes et de la commune de Saint-Jean-d'Angély ont ainsi préparé un dossier de candidature (document ci-joint en tiré à part) identifiant 7 grands enjeux et 6 objectifs et décrivant les projets envisagés pour reconquérir le centre-urbain de Saint-Jean-d'Angély tant sur le plan de l'habitat que de l'économie.

Les projets envisagés visent ainsi à répondre aux enjeux suivants qui s'inscrivent parfaitement dans la démarche nationale :

- densifier, requalifier et reconstruire la ville sur elle-même (lutter contre la vacance des logements et réhabiliter des friches urbaines),
- favoriser la mixité urbaine et sociale,
- associer Culture et Economie au service du Développement Local,

- valoriser l'image de la ville par une amélioration de l'attractivité du centre-ville,
- affirmer le centre-ville comme un pôle de proximité au rayonnement intercommunal,
- attirer de nouveaux habitants par la qualité des logements et du cadre de vie, et la proximité des services,
- conforter et développer les espaces de convivialité pour tous (habitants et usagers).

En réalisant ces projets, la Ville de Saint-Jean-d'Angély souhaite atteindre les objectifs suivants :

- accueillir de nouvelles activités économiques et associatives en centre-ville et notamment des projets innovants et créatifs,
- mettre en valeur le patrimoine historique exceptionnel de la ville,
- créer des logements adaptés en centre-ville et diversifier l'offre,
- renforcer une offre culturelle pour accentuer l'attractivité de la ville,
- réaménager des espaces publics au service du bien vivre ensemble,
- organiser l'espace et les cheminements en privilégiant les objectifs du Développement Durable.

Le dossier de candidature doit être déposé avant le 12 septembre 2014, puis une sélection nationale organisée conjointement par le Ministère du logement et de l'égalité des territoires et le Ministère de la décentralisation et de la fonction publique interviendra en novembre 2014.

Un budget de 230 millions est dédié aux territoires lauréats et se déclinera à travers des crédits d'ingénierie pour l'élaboration et l'animation des projets de revitalisation, des crédits d'aide à la pierre pour soutenir le logement social et des crédits de l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH) pour l'amélioration du parc privé. Un contrat de bourg sera formalisé le cas échéant, avec le préfet de département pour formaliser les actions retenues et leurs modalités de financement.

Afin de requalifier et densifier l'espace public urbain du centre-ville de Saint-Jean-d'Angély et d'obtenir des financements facilitant la mise en œuvre des projets souhaités par les élus, il est proposé au Conseil municipal :

- de répondre à l'appel à manifestation d'intérêt pour la requalification des centres-bourgs lancé par l'État,

- d'autoriser Mme la Maire à engager toutes les démarches visant au parfait aboutissement du dossier,

- et d'autoriser Mme la Maire à signer tous les documents nécessaires, dont notamment la convention tripartite entre l'État, la Communauté de Communes des Vals de Saintonge et la Ville de Saint-Jean-d'Angély.

Mme la Maire : « Nous avons été sollicités par madame la Sous-préfète, qui nous a incitée à déposer cet appel à manifestation d'intérêt. L'objectif, je l'avais déjà souligné à plusieurs reprises ces dernières années, vise à lutter contre la vacance des logements dans le centre-ville et réhabiliter les friches urbaines. Dans la rue de la Grosse Horloge, par exemple, ou la rue Gambetta, force est de constater qu'un certain nombre d'immeubles sont laissés à l'abandon et donnent une image un peu triste de notre cœur de ville. Nous souhaitons également favoriser la mixité urbaine et sociale. Il est vrai que les appartements situés au-dessus des commerces sont pour la plupart désertés. Si nous les remettons en état et les louons à de jeunes étudiants, nous ramènerons de la jeunesse dans notre ville. Nous souhaitons associer culture et économie pour le développement de Saint-Jean-d'Angély, puisque le cœur de ville est d'une richesse patrimoniale exceptionnelle autour de l'Abbaye Royale et que nous souhaitons le valoriser dans un premier temps, puis ensuite l'expliquer, notamment grâce à des parcours numériques sur smartphones. Nous souhaitons également valoriser l'image de la ville, et par là élargir son attractivité. Enfin, nous voulons réaffirmer le centre-ville et la ville de Saint-Jean-d'Angély comme un pôle de proximité au rayonnement intercommunal. Je crois qu'il est important de porter la ville centre. Le territoire a besoin d'une ville centre forte comme cette dernière a besoin d'un territoire dynamique. Dans cette démarche, il nous fallait travailler avec la Communauté de communes, et je dois dire que nous avons vraiment mené une coopération extrêmement positive. Les services de la Communauté de communes et les services de l'urbanisme de la ville de Saint-Jean-d'Angély ont ainsi travaillé conjointement et efficacement, de même que les élus, notamment monsieur Pilet, vice-président en charge de l'urbanisme et monsieur Godineau, le président de la Communauté de communes. Nous avons donc déposé conjointement ce dossier avant le 12 septembre. Il s'agissait de la date limite. Tout cela s'est fait pendant l'été, nous avons été un petit peu pris de court. Si notre dossier de candidature est retenu, cela nous permettra d'obtenir des crédits pour soutenir le logement social ainsi que les crédits de l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat, l'ANAH, pour l'amélioration du parc privé. Nous pourrons donc mener des opérations avec la SEMIS, dont la Ville est vice-présidente, pour faire du logement social afin de permettre par exemple à des couples qui gagnent le SMIC de pouvoir se loger correctement avec des loyers raisonnables. Ces crédits nous permettront également d'aider ce que l'on appelle les propriétaires privés à réhabiliter des bâtiments privés pour ensuite les proposer à la location. Il s'agit d'un dispositif qui existait il y a très longtemps et qui avait hélas disparu. Avec ce soutien financier, nous pouvons mener assez rapidement un grand plan de réhabilitation du bâti en cœur de ville. L'idée est de réaliser des commerces neufs à louer en rez-de-chaussée et des appartements aux étages de ces immeubles de centre-ville. Dans cet esprit, il est proposé au Conseil municipal de répondre à l'appel à manifestation d'intérêt pour la requalification des centres-bourgs lancé par l'Etat, d'autoriser Madame la Maire à engager toutes les démarches visant

au parfait aboutissement du dossier et d'autoriser Madame la Maire à signer tous les documents nécessaires, dont notamment la convention tripartite entre l'Etat, la communauté de communes des Vals de Saintonge et la ville de Saint-Jean-d'Angély. Nous vous avons communiqué l'ensemble du dossier de candidature en annexe. Je pense donc que nous avons joué la transparence la plus parfaite. Bien évidemment, si ce dossier est accepté, nous travaillerons avec l'ensemble des acteurs concernés par le cœur de ville, qu'il s'agisse des commerçants, des propriétaires, des bailleurs sociaux ou encore des élus, pour affiner ce projet. La partie du centre-ville proposée dans ce dossier concerne notamment la rue de la Grosse Horloge, la rue Gambetta, la rue des Bancs et la rue des Jacobins. Est-ce qu'il y a des questions ? »

M. Cocquerez : « Aujourd'hui, nous sommes quelque peu déçus et contrariés. Vous nous avez expliqué que ce dossier a été instruit pendant l'été, que vous aviez été un peu pris de court... Mais une commission « Grands projets » a été élue le 16 avril, dont je fais partie. Or jamais nous n'avons entendu parler de ce dossier. Je ne mets pas en cause son contenu. Nous ne sommes pas d'accord avec tout, mais il y a des tas de choses intéressantes. Malheureusement, nous nous sentons complètement exclus. Je trouve que ce n'est pas très respectueux vis-à-vis de nous en tant qu'élus, alors que vous parliez d'associer tout le monde. Ce dossier représente 58 pages, nous l'avons reçu il y a cinq jours. Je l'ai lu attentivement et j'avais, et j'aurais peut-être pu le faire en commission, beaucoup de questions à poser, puisque de nombreuses choses restent tout de même en suspens. Je n'ai hélas pas eu l'occasion de le faire. Aujourd'hui, nous apprenons en plus que le dossier a été déposé le 12 septembre. Tout cela nous semble un petit peu curieux. Au niveau de la Communauté de communes, je ne vais pas non plus parler des commissions puisque l'on vient seulement de recevoir, il y a une semaine, leurs listes nominatives. Je ne sais donc pas comment elles ont procédé, qui a travaillé, qui a été consulté... Pardonnez-moi, mais je ne trouve pas cela très professionnel ni très respectueux des élus que nous sommes. Comment faire maintenant ? Des questions, j'en ai notées un grand nombre et nous pourrions y passer la soirée. Je ne suis pas certain que ce soit forcément le moment ni l'objet. Permettez-moi donc de vous dire que nous nous sentons effectivement complètement exclus de ce projet. Nous n'y avons pas participé. Encore une fois, je ne mets pas en cause certaines parties du contenu qui nous semblent intéressantes, mais qui méritaient certainement, même au niveau de leur genèse, que l'on puisse au moins en parler. Nous aurions au moins pu donner notre avis, apporter des réflexions et des remarques pour construire. Ce que je dis est valable ici, pour le Conseil municipal. Pour la Communauté de communes, je fais la remarque puisque j'en fais partie, et j'ai milité ces derniers mois pour ce problème de commissions qui était devenu complètement insupportable. Là aussi, ce sont les 144 élus et conseillers communautaires que l'on méprisait joyeusement en ne tenant pas compte des commissions. Il nous a tout de même fallu six mois pour obtenir la liste nominative des commissions. Cela dépasse l'entendement. A titre personnel, je dis qu'il y a un tas de choses qui m'intéresse. On ne prend malheureusement pas en compte la disponibilité, la bonne volonté, les compétences des gens qui pourraient être acteurs. On parle de démocratie participative. Pardonnez-moi Madame la Maire, mais jusqu'à présent, je n'en vois pas beaucoup la traduction dans la manière dont on fonctionne depuis quelques mois, et je trouve cela tout à fait dommage. Concernant ce dossier, mes questions auraient pu porter sur les problèmes de stratégie, de planification, le taux de croissance démographique

envisagé : plus 900 habitants en quatre ans ? Bon, c'est ambitieux, pourquoi pas ?... Par ailleurs, je n'ai pas beaucoup vu parler des entreprises. Nous allons réaliser des logements, mais s'il n'y a pas de nouveaux emplois sur Saint-Jean-d'Angély, je me demande comment nous allons pouvoir séduire les gens pour les inciter à venir y habiter. Je me pose la question. Le nombre prévu de logements construits est de 300 en cinq ans. Là encore, pourquoi pas ? Concernant l'aménagement du lotissement du quartier Voyer et son financement, les montants affichés me paraissent tout de même colossaux : 8 000 000 € d'engagement pour la Ville sur six ans ! Je me dis que tout cela représente beaucoup d'argent. Il y aura peut-être des subventions, mais comprenez qu'aujourd'hui, nous n'avons aucun élément pour vous donner raisonnablement un avis qui soit vraiment qualifié, pour cette raison et tout ce que je viens de développer. Je le regrette car il s'agit franchement là d'un grand projet et d'un dossier intéressant. Mais je m'en sens complètement exclus, voilà. Donc pour cette raison, nous nous abstenons. Il s'agit plutôt d'un problème de Forme avec un grand F plutôt que sur l'objectif recherché. Je voudrais que cela soit clair dans l'esprit de tout le monde. On ne conteste pas le fait de se lancer dans ce type de projet. A la limite, cela pourrait faire l'objet d'une démarche participative en y associant le maximum de personnes, dont tous les élus, fussent-ils considérés de l'opposition ».

Mme la Maire : « Monsieur Chappet, vous souhaitez apporter une réponse à monsieur Cocquerez ? »

M. Chappet : « Bien entendu. Il s'agit là de la difficulté de l'apprentissage. En ce qui concerne cet appel à projet, je rappelle que la lettre a été adressée par la préfète de Région le 30 juin. Nous l'avons reçue ce même jour. Nous avons mis en place un comité avec la Communauté de communes et les différents services de l'Etat afin de pouvoir réfléchir et savoir ce que nous allons pouvoir «mettre dans la corbeille». Cela a eu lieu le 24 juillet. La date de dépôt de candidature était effectivement fixée au 12 septembre, délai que nous avons respecté. Quand il y a appel à manifestation d'intérêt, l'important, pour une collectivité, est d'y participer et d'être réactive dans cette démarche. C'est vrai, il nous a fallu travailler durant tout l'été. Je tiens à remercier en particulier les services de la Municipalité et les services de la Communauté de communes d'avoir accompagné les élus afin de pouvoir présenter ce dossier qui, au regard des retours des services de l'Etat qui nous sont faits, est particulièrement bien ficelé et tient la route. Effectivement, nous aurions pu prévenir le ban et l'arrière-ban, mais en ce qui concerne le dépôt de ce dossier... »

Propos inaudibles

M. Chappet : « Mais puisque vous nous parlez de démocratie participative, que nous pratiquons par ailleurs, parce que cela nous a réussi... »

M. Cocquerez : « Qu'est-ce qui empêchait de réunir une commission au mois d'août ? »

M. Chappet : « J'ai la parole, vous permettez ? »

Mme la Maire : « N'est-ce pas vous qui nous avez traités d'affidés ? »

M. Chappet : « En ce qui concerne les remarques que vous nous adressez, je suis désolé, mais je n'ai pas de leçon à recevoir de la part de l'opposition par rapport aux écrits dans les bulletins municipaux. Je continue. Nous aurions donc pu réunir tout le monde, organiser de grandes manifestations, mais nous n'en avons pas le temps. Il fallait absolument déposer le dossier en temps et son contenu devait être suffisamment consistant pour être retenu aux yeux des services de l'Etat. Nous sommes désolés, nous n'avons pas réuni tout le monde, mais nous tâcherons de faire mieux la prochaine fois ».

M. Cocquerez : « Monsieur Chappet, je n'agresse personne. Vous déclarez que vous avez travaillé tout l'été, moi je vous dis simplement que je suis membre de la commission « Projets » et que j'étais disponible en juillet et en août pour travailler. Il n'y avait pas de problèmes là-dessus. Il aurait peut-être simplement suffi d'envisager de réunir une commission, pour au moins nous tenir au courant, c'est tout. Je pense que cela n'était tout de même pas impossible. Je suis désolé, je n'agresse personne, je dis simplement que c'est du bon sens. Vous ne l'avez pas fait, j'en prends acte et je trouve cela tout à fait dommageable, parce que c'était possible, même dans ce temps-là ».

Mme la Maire : « Monsieur Chappet a dit qu'il ferait mieux la prochaine fois et qu'il veillera à ce que la commission « Projets » soit réunie dès lors qu'il sera question d'un appel à projet. Ceci étant dit, est-ce qu'il y a d'autres questions ? Madame Ducournau ? »

Mme Ducournau : « Je voudrais juste savoir combien de territoires lauréats seront retenus, si vous le savez ? »

Mme la Maire : « Monsieur Chappet ? »

M. Chappet : « Les territoires concernés sont des centre-bourgs de moins de 10 000 habitants qui ont une position de centralité au niveau de leur territoire. Pour la Charente-Maritime, trois villes ont été sollicitées pour participer : Surgères, Montendre et Saint-Jean-d'Angély. Montendre n'a pas souhaité donner suite à cet appel à manifestation d'intérêt. Surgères a déposé un dossier, il me semble. En tout cas, l'Etat serait décidé à retenir de un à deux projets par département, en fonction de l'intérêt qu'ils représentent ».

Mme Ducournau : « Très bien, merci ».

M. Chappet : « Environ 300 villes ont été repérées par les services de l'Etat, pour 50 lauréats envisagés ».

Mme la Maire : « Si vous le voulez bien, nous allons attendre la réponse pour savoir si nous sommes retenus dans ce programme. Je voulais apporter une précision. Il était important de déposer le dossier à la date prescrite, mais il nous a été indiqué que nous pourrions faire parvenir la délibération secondairement. Effectivement, à la date du 12 septembre, la plupart des communes étaient dans la même situation que la nôtre. On peut donc envoyer des documents supplémentaires pour compléter le dossier. L'important était de prendre date avant le 12 septembre 2014. Si comme je l'espère, compte tenu des retours très positifs concernant ce dossier, nous sommes retenus, nous créerons un comité de pilotage sur ce

projet particulier et, comme nous l'avons fait avec les commerçants du centre-ville et les associations, nous organiserons une réunion participative pour présenter le projet et recueillir l'avis des acteurs concernés. Un membre de chacune des deux oppositions pourra donc siéger dans ce comité de pilotage. L'idée est effectivement de rassembler toutes les énergies. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Monsieur Caillaud ? »

M. Caillaud : « J'ai simplement une petite question de détail. Dans le document de la Communauté de communes, page 36, il est question des coûts d'investissement. Le total en bas indique 22 000 000 €. Je suppose qu'il s'agit du montant TTC ? »

Mme la Maire : « Monsieur Guiho ? »

M. Guiho : « Dans l'intitulé, en haut de la colonne, il est indiqué « hors taxe » ».

M. Caillaud : « Oui mais si l'on fait l'addition, cela fait 19 000 000 € et quelques. Je suppose donc que les 22 000 000 € sont TTC ».

Mme la Maire : « Nous vérifierons ce point et nous apporterons la réponse. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Je vais donc mettre cette délibération au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? La délibération est adoptée, je vous remercie ».

Le Conseil municipal, après délibération :

ADOpte les propositions de Mme le Rapporteur, à la majorité des suffrages exprimés (21)

Pour : 21 Contre : 0 Abstentions : 8

Mme la Maire : « Nous passons au projet de requalification du centre-ville urbain, convention opérationnelle entre la Ville et l'Etablissement public foncier ».

**PROJET DE REQUALIFICATION DU CENTRE-VILLE URBAIN
CONVENTION OPÉRATIONNELLE
ENTRE LA VILLE DE SAINT-JEAN-D'ANGÉLY ET
L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE POITOU-CHARENTES**

Rapporteur : Mme la Maire

Dans le cadre d'une réflexion d'ensemble visant la concrétisation d'un projet urbain communal à travers la restructuration de son centre ancien dans un objectif de renouvellement urbain et de limitation des extensions, la Ville de Saint-Jean-d'Angély a souhaité engager un partenariat avec l'Etablissement Public Foncier (EPF). Ce partenariat permettra de conduire sur le court, moyen et long terme une politique foncière visant à acquérir des biens dédiés à la réalisation de logements, au développement économique, à la

construction d'équipements structurants d'intérêt général, et, à en préparer la réalisation dans les conditions qui lui permettent d'atteindre les objectifs qu'elle s'est fixée en matière d'aménagement et de développement durable sur son territoire.

A ce titre, la Commune confie à l'EPF la mission de conduire des actions foncières de nature à faciliter la réalisation des projets suivants :

- acquisition d'immeubles dans le centre-ville pour le redynamiser : une étude de gisement foncier, réalisée par l'EPF, sera nécessaire pour identifier les sites les plus stratégiques afin de répondre à la problématique de la revitalisation du centre-ville,
- immeuble 67 rue Gambetta : acquisition et réalisation d'une vingtaine de logements destinés aux étudiants « en alternance »,
- Hôtel du Chalet situé 66 avenue Aristide Briand : acquisition et réalisation d'un programme de logements étudiants,

Pour ce faire, une convention sera conclue entre la commune et l'EPF dont les principales caractéristiques sont :

- la détermination d'un périmètre d'études sur lequel la collectivité pilotera un référentiel foncier avec l'assistance de l'EPF et d'un périmètre de réalisation sur lequel une démarche d'intervention foncière sera engagée (plan ci-joint),
- une durée de cinq ans à compter de la première acquisition sur les périmètres désignés ou, pour les biens expropriés, à compter du premier paiement effectif ou de la première consignation des indemnités d'expropriation,
- un engagement de rachat des biens acquis par l'EPF, dans tous les cas à l'issue de la convention,
- un engagement financier maximum de l'EPF de 2 000 000 €.

Enfin, il est à souligner que dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt, le partenariat mis en place avec l'EPF représente un levier d'action important pour la collectivité qui facilitera la concrétisation de ces projets de revitalisation de son centre ancien.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Mme la Maire à signer la convention à intervenir avec l'EPF pour un engagement financier maximal de 2 000 000 €.

Mme la Maire : « Vous le savez, les finances de la Ville ne sont pas extensibles et nos marges de manœuvres sont extrêmement réduites. C'est pour cette raison et parce que nous avons la volonté de faire avancer la ville et de mener des chantiers ambitieux que nous avons pris attache avec l'Etablissement public foncier régional financé par l'Etat et la Région. Ce partenariat vise en fait à aider les collectivités à acquérir des biens, au développement

économique, à la construction d'équipements structurants. L'outil principal de cet établissement est le portage financier. Quelque part, il sert de banque. Je donne un exemple: nous avons le projet de faire une résidence pour les apprentis. L'Etablissement public foncier peut acheter ce bâtiment, peut l'aménager et ensuite peut le revendre ou à la Collectivité, ou au gestionnaire qui va l'utiliser. Cette opération peut également être réalisée avec un bâtiment que l'on aménage pour faire des appartements, qui sont ensuite vendus en accession à la propriété. Le portage financier est donc réalisé par cet Etablissement public foncier. Par ailleurs, cet organisme peut nous aider à mener ce que l'on appelle des déclarations d'utilité publique. Vous le verrez assez rapidement, nous avons l'intention d'utiliser ce dispositif dans un domaine économique de la Ville. Nous souhaitons donc confier à cet EPF la mission de conduire des actions foncières pour faciliter la réalisation des projets suivants :

- l'acquisition d'immeubles dans le centre-ville pour le redynamiser: une étude de gisement foncier sera réalisée par l'EPF pour identifier les sites les plus stratégiques afin de répondre à la problématique de revitalisation.

- l'immeuble 67 rue Gambetta : il s'agit de l'ancien magasin Auger. Là, nous allons acquérir et réaliser une vingtaine de logements destinés aux étudiants «en alternance». Dans ce dossier, nous pourrions bénéficier d'un autre dispositif, les « investissements d'avenir», qui peut financer jusqu'à 50% du projet et permettre de louer à un coût très raisonnable aux apprentis qui étudient dans les différents établissements de la ville.

- l'Hôtel du Chalet, situé 66 avenue Aristide Briand : acquisition et réalisation d'un programme de logements étudiants, voire autre chose. Pour le moment, il était important de cibler les projets. En ce qui concerne l'Hôtel du Chalet, je crois que tout le monde convient que lorsque l'on sort de la gare de Saint-Jean-d'Angély et que l'on découvre ce magnifique bâtiment complètement délabré, cela fait mal au cœur. Nous avons donc souhaité intégrer cet hôtel dans ce projet. Pour ce faire, une convention sera conclue entre la Commune et l'Etablissement public foncier dont les principales caractéristiques sont la détermination d'un périmètre, une durée de cinq ans à compter de la première acquisition sur les périmètres désignés, un engagement de rachat des biens acquis par l'EPF, dans tous les cas à l'issue de la convention, un engagement financier maximum de l'EPF de 2 000 000 €. Enfin, il est à souligner que dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt, le partenariat mis en place représente un levier d'action important pour la Collectivité qui facilitera la concrétisation de ces projets de revitalisation de son centre ancien. Il est donc proposé au Conseil municipal d'autoriser Madame la Maire à signer la convention à intervenir avec l'Etablissement public foncier pour un engagement financier maximal de 2 000 000 €. Est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur Cocquerez ? »

M. Cocquerez : « Je vais juste compléter mes précédents propos, même s'il s'agit là plus d'une question, puisque je constate que cette convention semble bien « bordée ». L'EPF étudie, achète, valorise, etc. Il est dit qu'au bout de cinq ans, si l'on n'a pas trouvé un acquéreur privé ou autre, la Commune a l'obligation de s'engager financièrement. Je me pose donc la question par rapport aux deux projets. Cela ne concerne pas la finalité des projets, puisque les logements étudiants faisaient également partie de notre programme. Mais est-ce que raisonnablement, on pourra trouver demain quelqu'un qui va acheter, une fois réhabilité, ce type de locaux. Voilà quel est ma question ».

Mme la Maire : « Il s'agit là d'un cadre général. Chaque projet fera ensuite l'objet d'un travail en commission, d'études de l'EPF. Nous n'allons pas nous engager à la légère. Il faudra également tenir compte des demandes concernant les seniors. Nous avons effectivement beaucoup de demandes d'appartements accessibles pour les seniors, à un loyer raisonnable. Chaque projet fera donc l'objet d'une étude spécifique. Là, c'est un cadre. Aucun engagement n'est pris, et chaque engagement devra faire l'objet d'une étude très précise. A mon avis, l'Hôtel du Chalet, par exemple, va nécessiter une réflexion importante pour savoir ce que l'on en fait vraiment. Est-ce qu'on le destine à redevenir un hôtel, que l'on confiera à un gestionnaire, réalise-t-on des appartements... ? Le débat est complètement ouvert. Madame Ducournau ? »

Mme Ducournau : « Dans ces deux opérations, est-ce vous qui comptez acheter les deux immeubles, ou c'est l'EPF ? »

Mme la Maire : « Non, c'est l'EPF, avec obligation au bout de cinq ans, c'est là où il faut être attentif, de trouver un acquéreur. L'EPF achète, il sert de banque et de portage financier. Cela évite à la Ville d'avoir à emprunter et avancer l'argent ».

Mme Ducournau : « C'est donc un prestataire de service qui apporte sa compétence. Mais vous voyez bien qu'en centre-ville, certains commerces ont déjà été rénovés et ne sont toujours pas occupés. Et vous parlez d'en faire d'autres... Vous croyez que dans ce projet qui me paraît plus architectural et social qu'économique, vous allez arriver à trouver des occupants pour l'ensemble de toutes ces réhabilitations ? Moi je le souhaite, ce serait bon signe pour la ville, mais on sait très bien qu'en périphérie de Saint-Jean-d'Angély, il y a déjà énormément d'appartements qui sont vacants, qui ne sont pas loués. Aussi je m'interroge sur l'opportunité de réaliser une telle opération dans cette ampleur ».

Mme Zerbib : « Je vais vous répondre, Madame Ducournau. Le problème est justement qu'il y a énormément de logements en périphérie, comme vous le dites. Or aujourd'hui, les gens, les jeunes qui ne sont pas motorisés, cherchent plutôt des lieux de résidence en centre-ville qui leur permettent de vivre en centre-ville, de consommer en centre-ville, et de se déplacer en vélo ou en mobylette ».

Mme Ducournau : « Vous savez très bien que lorsque l'on réhabilite un immeuble, le coût de réhabilitation au m² est beaucoup plus élevé qu'une construction moderne. Donc est-ce que ces jeunes auront les moyens financiers d'assumer le coût de ces loyers ? »

Mme la Maire : « De nombreux commerces ne sont pas loués parce que les prix de location demeurent assez élevés. Donc l'avantage de bénéficier des fonds du dispositif de réhabilitation du centre-bourg va nous permettre de diminuer les coûts, notamment pour tout ce qui concerne les bailleurs sociaux, et à des propriétaires privés de pouvoir bénéficier de soutien financier. Et ce soutien financier se fait en échange de loyers raisonnables ».

Mme Ducournau : « J'ai bien compris, mais cela signifie pour les propriétaires de locaux existants que s'ils veulent s'aligner sur les loyers pratiqués, ils dévalueront leurs biens ».

Mme la Maire : « De toute façon, ils ne sont pas loués... Monsieur Chappet souhaite ajouter quelque chose ».

M. Chappet : « Oui, sur deux volets. Nous savons que Saint-Jean-d'Angély a déposé sa candidature. Pour le volet habitat, il y a un partenariat. J'ai présenté le dossier hier au Conseil d'administration de la SEMIS, qui a émis un avis très favorable pour participer également au projet, qu'il soit retenu ou pas. En tous cas, la SEMIS est tout à fait favorable pour nous accompagner sur le volet habitat, en l'occurrence l'achat des deux résidences ainsi que l'aménagement des locaux en centre-ville. En ce qui concerne le deuxième volet et la partie économique, la Chambre de commerce a exprimé un vif intérêt pour accompagner également la ville de Saint-Jean-d'Angély afin de permettre la redynamisation commerciale du centre de la ville. Ce sont là les deux partenariats les plus importants. D'autres viendront mais d'ores et déjà, une vraie dynamique s'enclenche autour de ce dépôt de candidature ».

Mme la Maire : « Il y a d'autres questions ? Je vais donc mettre cette délibération aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? La délibération est adoptée, je vous remercie ».

Le Conseil municipal, après délibération :

ADOpte les propositions de Mme le Rapporteur, **à la majorité des suffrages exprimés (21)**

Pour : 21 Contre : 0 Absentions : 8

Mme la Maire : « La délibération suivante porte sur le programme « Europe créative », dossier de partenariat présenté par monsieur Chappet ».

PROGRAMME EUROPE CRÉATIVE DOSSIER DE PARTENARIAT

Rapporteur : M. Cyril CHAPPET

L'Union Européenne a mis en place, pour la période 2014-2020, un nouveau programme de soutien financier au secteur culturel et créatif européen : le programme « Europe créative ». Doté d'1,4 milliard d'euros, ce programme est intégré à la stratégie de sortie de crise et de transition de l'Union européenne (UE2020). Il se présente sous la forme d'un programme cadre qui réunit trois axes complémentaires de soutien : un volet « Culture », un volet « Média » et un instrument financier de soutien à l'entrepreneuriat culturel.

Ce programme témoigne de la prise en compte par l'Union Européenne, de l'importance du secteur culturel et créatif dans l'emploi, la croissance et l'innovation européenne, et de la nécessité d'investir spécifiquement dans son renforcement et sa compétitivité dans un contexte de mondialisation et de changements forts liés au numérique.

La Ville de Saint-Jean-d'Angély souhaite aux côtés de 7 autres partenaires européens s'intégrer au projet dédié à l'économie créative et à la coopération européenne qui se déroulera du 1er juin 2015 au 31 août 2018 et dont la ville de Tournefeuille (31 Haute Garonne) est le chef de projet.

Ce partenariat s'établit entre les structures suivantes :

- Kuldiga Culture Center (Lettonie)
- Ville de Huesca (Espagne)
- Fondation to Support Alternative and Ecological Cultures (Pologne)
- ZVVIKS (Slovénie)
- Ville de Tournefeuille (France)
- Fondation Dar Bellarj (Maroc)
- Fondation AEON (Grèce)
- Ville de Saint-Jean-d'Angély (France)

Le programme d'actions se décline en 3 domaines :

- Domaine 1 : « Au fil du Sud » : design graphique autour du fil, du tissu et des teintures.
- Domaine 2 : Animation : croisement entre cinéma d'animation, marionnettes et objets animés.
- Domaine 3 : Art dans l'espace public pour la dynamisation et la revalorisation urbaine.

Dans le cadre de ce programme, la Ville de Saint-Jean-d'Angély souhaite mettre en œuvre les projets suivants :

- Création d'un espace de créativité numérique (domaine 2).
- Mise en place d'un parcours « artisans d'art » (domaine 3).
- Accueil de résidences de création et de diffusion artistiques autour des arts de la rue et du cirque (domaine 3).

La Ville de Saint-Jean-d'Angély apportera une contribution annuelle de 99 486 € correspondant à la mise en œuvre de ses projets sur la période 2015/2018 et valorisera l'ingénierie territoriale dédiée à la réalisation des projets.

Pour conduire ce projet de coopération européenne de façon partenariale, un comité de pilotage et un séminaire de travail réunissant l'ensemble des partenaires seront organisés chaque année.

Afin de mettre en place ces projets contribuant à la reconquête de l'espace public urbain par l'art et la créativité, et d'obtenir des financements européens facilitant la mise en œuvre des projets souhaités par les élus, il est proposé au Conseil municipal :

- de participer au projet de coopération européenne conduit par la Ville de Tournefeuille,
- d'autoriser Mme la Maire à solliciter les financements européens correspondants,
- et d'autoriser Mme la Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

M. Chappet : « Je tiens à préciser que cette délibération présente un caractère du moins historique, en tous cas extrêmement important pour la ville de Saint-Jean-d'Angély. C'est en effet la première fois que notre ville s'inscrit dans un programme de coopération européen pour le développement de son territoire. Nous avons été approchés par la ville de Tournefeuille dont nous avons rencontré les représentants au cours d'une séance de formation des élus et des techniciens au Centre de Culture Européenne, pour les rejoindre, au vu de la présentation de nos projets pour développer la ville, en particulier concernant la caserne Voyer, et participer à un programme européen de dimension véritablement internationale et qui dépasse même les frontières de l'Union Européenne. Le programme « Europe créative » est un fonds doté de 1,4 milliard d'euros qui s'inscrit sur un volet « Culture » et un volet « Média ». Vous avez sous les yeux la liste des centres avec lesquels la ville de Saint-Jean-d'Angély va établir ce partenariat. Trois domaines étaient précisés dans ce programme européen. Nous ne retiendrons que les domaines 2 et 3 en ce qui concerne la correspondance, la corrélation avec le projet que nous portons. Sur la création d'un espace de créativité numérique, nous souhaitons nous inscrire dans le domaine n°2. Il y a également la mise en place d'un parcours « artisans d'art » et l'accueil de résidences de création et de diffusion artistiques autour des arts du cirque et de la rue. Cela concerne le projet Voyer et l'aménagement des boutiques dont nous avons déjà parlé lors des précédents Conseils, mais qui n'avaient pas pu aboutir. La contribution financière de la Collectivité devait s'élever à 40 000 €. Ce montant a été affiné pour prendre en compte la valorisation des salaires des personnels de la Ville qui sont amenés à suivre de près ce dossier. Pour les citer, il s'agit de madame Longeville, monsieur Damas et monsieur Lamarche. La contribution annuelle pour la Ville sera donc 99 486 €, comprenant les actions menées telles qu'elles ont été décrites, la valorisation des salaires des agents à hauteur d'un tiers de leur coût et les frais généraux, auxquels s'ajoutent les dépenses incompressibles sur la communication, puisque l'on nous applique un forfait de 10%, et les frais administratifs imposés par l'Europe, soit 7% du forfait. Il est important de préciser que tout euro avancé par la Collectivité sera compensé à la même hauteur par l'Europe. Il s'agit là aussi d'une politique ambitieuse pour le développement culturel, mais au-delà, économique, de notre ville, dans laquelle nous croyons puisque nous souhaitons développer l'économie créative sur le territoire, à contrario d'autres collectivités qui ne portent pas de projets aussi intéressants. On en reparlera d'ailleurs dans d'autres Conseils municipaux en ce qui concerne l'Abbaye Royale. Il est donc proposé au Conseil municipal de participer au projet de coopération européenne conduit par la ville de Tournefeuille - ville chef de file, située dans la proche banlieue de Toulouse pour ceux qui ne connaissent pas -, d'autoriser Madame la Maire à solliciter les financements européens correspondants, et de l'autoriser à signer tous les documents relatifs à ce dossier, sachant que le dépôt de ce dernier doit être fait le 1^{er} octobre. Ce travail demande beaucoup de temps puisqu'il doit être traduit en totalité en anglais ».

Mme la Maire : « Qui souhaite poser des questions ? Mme Ducournau, je vous donne la parole ».

Mme Ducournau : « Je vous remercie. Quand saurez-vous que ce projet sera ou non éligible auprès de l'Europe ? »

M. Chappet : « Le dossier déposé au 1^{er} octobre, nous saurons cela au printemps, pour un début effectif non pas au 1^{er} mai 2015 comme inscrit dans le document, mais au 1^{er} juin 2015, jusqu'au 31 août 2018. Cela porte effectivement sur quatre exercices ».

Mme Ducournau : « Dans ce programme, les associations sont-elles comprises ? Pour le programme « Cirque », je pense qu'il s'agit de l'A4 ? »

Mme la Maire : « Tout à fait, l'A4, les Citrons givrés, le Centre de loisirs de Beaufief... »

M. Chappet : « Le principe est d'accueillir des résidences d'artistes, de les accueillir sur place, mais également de pouvoir les envoyer avec les partenaires qui ont été retenus dans les différents pays d'Europe qui se seront inscrits sur la partie « Economie créative ». Il s'agit d'un système d'échanges. A notre tour, nous accueillerons des artistes de pays européens pour utiliser le site de la caserne Voyer, tout comme la question des artisans d'art en centre-ville qui permettra à des artisans d'art de notre territoire de pouvoir aller exposer et échanger avec des artisans d'art d'autres territoires, en particulier de Lituanie, qui ont été repérés, ou encore de Huesca, au nord de l'Espagne. C'est donc véritablement une dynamique d'échanges à l'échelon européen qui est recherchée ».

Mme la Maire : « Oui, Monsieur Cocquerez ? »

M. Cocquerez : « Vous dites que chaque euro investi sera financé. J'espère que les financements de l'Europe ne prendront pas trop de temps à être mandatés. Ce genre de démarche est parfois quelque peu laborieux. Mais le principe est de dire que tout ce qui sera investi par la Ville sera couvert ? »

Mme la Maire : « Nous avons prévu un certain nombre d'actions, sur lesquelles nous discuterons à l'occasion du débat d'orientation budgétaire, mais que nous avons déjà mis en œuvre, comme un parcours d'artisans d'art, etc. Sur les actions qui sont listées dans ce programme, chaque fois qu'un euro sera mis par la Ville, l'Europe rajoute un euro. Cela double ainsi notre dotation initiale ».

M. Cocquerez : « Ah oui, il ne s'agit pas du remboursement de la mise de la Ville, mais celle-ci est doublée. Il y a donc quand même un investissement de 100 000 € de notre part ».

Mme la Maire : « C'est le principe des financements européens : pour un euro mis par une collectivité, l'Europe rajoute un euro ».

M. Cocquerez : « D'accord. Je voulais que cela soit bien clair, je ne l'avais pas compris ainsi. J'ai juste une autre question, qui porte sur un détail. Vous parliez d'échanges d'artisans. Cela

signifie que si un artisan se rend en Lituanie par exemple, puisque vous l'évoquiez, il sera défrayé, accompagné... ? »

M. Chappet : « Oui, cela fait partie du programme financier. On ne parle pas tant en termes d'investissement mais surtout en termes de fonctionnement pour permettre ces échanges ».

Mme la Maire : « L'Office de Pôle sera bien évidemment associé à cette démarche. Par exemple, il y a beaucoup d'artisans vitriers. Ici, nous avons un artisan de très grande qualité, à Vinax, qui d'ailleurs cherche à s'installer à Saint-Jean-d'Angély. Nous pourrions donc organiser des échanges. Des artisans marocains viendront ainsi à Saint-Jean-d'Angély. Mais ces démarches sont très cadrées. Il faut au préalable participer à des séminaires de travail, un comité de pilotage devra se réunir avec les différents partenaires une ou deux fois l'an... C'est à cet échelon que tout le monde va être associé, en fonction des domaines. Il va falloir chercher quelle coopération peut être établie et avec qui, Huesca en Espagne, le Kuldiga Culture Center de Lettonie, les Fondations de Pologne, de Slovénie, du Maroc, de la Grèce, ou bien encore Tournefeuille. Maintenant, il va falloir s'attacher à tout ce travail. Mais il faut attendre au préalable de savoir si nous sommes retenus ou pas avant de nous lancer dans cette démarche.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ? »

Mme Ducournau : « Je voulais juste demander si ne serions associés au comité de pilotage, si comité de pilotage il y a ? »

Mme la Maire : « Il n'y a aucun souci ».

M. Chappet : « Là aussi, je suis désolé pour les délais, mais nous avons validé notre participation à la toute fin du mois d'août. Nous sommes aujourd'hui le 18 septembre, le dossier est en cours de finalisation. Il a fallu quinze jours à nos services et aux élus pour pouvoir arriver à terminer dans les temps, de manière à ce que le dossier soit conforme aux attentes de l'Union Européenne pour la présentation ».

Mme la Maire : « L'Europe oblige les acteurs à se déplacer. Les gens de Tournefeuille sont donc venus à Saint-Jean-d'Angély et il a fallu prendre des photos afin de prouver qu'ils avaient bien fait le déplacement. Je vous dis cela afin que vous le sachiez. L'avantage avec les élus de Tournefeuille est qu'ils en sont à leur troisième programme européen. Ils sont donc très au courant des procédures, notamment celles qui sont relatives aux contrôles. Vous savez que la difficulté concerne le contrôle administratif de la Commission européenne. Avec eux, nous sommes sûrs de travailler sur de bonnes bases. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? »

M. Cocquerez : « Je voudrais juste rebondir sur ce que disais monsieur Chappet. Pour les problèmes de délais, je vais parler pour mes collègues, mais surtout à titre personnel. Je souhaiterais redire qu'en dehors d'idées qui ne sont pas forcément communes, ça je peux le comprendre, il y a des compétences et des bonnes volontés qu'il serait dommage de ne pas utiliser ».

Mme la Maire : « Je vous en remercie et nous en tiendrons compte ».

M. Chappet : « Je vous ai entendu et je m’y engage ».

Mme la Maire : « C’est parfait. Nous allons mettre la délibération au vote. Qui est contre ? Qui s’abstient ? Je vous remercie ».

Le Conseil municipal, après délibération :

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, **à la majorité des suffrages exprimés (27)**

Pour : 27 Contre : 0 Abstentions : 2

Mme la Maire : « Nous passons à la programmation culturelle 2015, « Festival des 4 saisons ». C’était une promesse de notre projet. Je donne la parole à madame Armengaud-Rullaud ».

PROGRAMMATION CULTURELLE 2015 FESTIVAL DES 4 SAISONS

Rapporteur : Mme Agathe ARMENGAUD-RULLAUD

La Ville de Saint-Jean-d’Angély souhaite conforter et homogénéiser la dynamique culturelle et artistique existante sur son territoire tout au long de l’année.

La dénomination « festival des 4 saisons » a pour objectif de témoigner de la richesse événementielle angérienne en déclinant différentes actions selon 4 thématiques suivant peu ou prou les saisons.

L’idée est à la fois de coordonner et valoriser les manifestations existantes portées par la Ville ou des acteurs culturels locaux tout en instaurant de nouveaux rendez-vous incontournables. Les programmations devront toujours avoir le souci d’être accessibles aux jeunes publics.

Il est présenté ci-dessous un ensemble d’actions susceptible d’être mis en œuvre au cours des prochaines années. La programmation 2015 sera élaborée par la Commission culturelle une fois les crédits 2015 votés, et soumise à l’appréciation du Conseil municipal.

Les thématiques et les idées y afférant :

- L’Hiver ailleurs (un pays à l’honneur) : janvier-mars

Lien avec le CCE, les comités de jumelage

Lien avec les établissements culturels et leur discipline (Battle de BD, auditions de musique, ...),
Lien avec l'A4 (spectacle),
Soirée thématique au Cinéma

- Le carnaval : mars

- Le printemps de la création : mars-juin

Le défilé de mode, Floralia, les expositions des associations artistiques, battle internationale de Graff, exposition photographique temporaire à Voyer, séance cinématographique...

- L'été des Rencontres : juillet-septembre

Rencontres théâtrales (A4), rencontres circassiennes (Beaufief), rencontres baladines (Scènes de jardin), rencontres artisanales (parcours des artisans), arts de la Rue (fête de la Saint-Jean), rencontres musicales (fête de la musique), 14 juillet à thème

- Terroir d'automne : octobre-décembre

Semaine du goût, salon du chocolat (Lions Club), salon du vin (Lions Club)

- Noël : décembre

Dans cette présentation, Noël et le carnaval sont des points forts de transition entre les saisons.

Il est proposé au Conseil municipal de prendre acte de ce programme d'animation culturelle.

Mme Armangaud-Rullaud : « Bonsoir. La ville de Saint-Jean-d'Angély souhaite conforter et rendre homogène la dynamique culturelle et artistique existante sur son territoire, ce tout au long de l'année. Un « Festival des 4 saisons » va être mis en place à partir de janvier 2015. Avec ce festival, nous voulons coordonner et valoriser les manifestations existantes dans la ville et qui sont portées par la Ville ou par les acteurs culturels locaux, c'est-à-dire les associations artistiques, culturelles, voire sportives. Nous désirons également instaurer de nouveaux rendez-vous, qui deviendront, je l'espère, incontournables. Les programmations seront faites dans l'optique d'être évidemment cohérentes entre elles et accessibles à tous, notamment au jeune public. Un visuel du Festival des 4 saisons identifiera les actions qui seront incluses dans ce festival. Le carnaval et Noël constitueront évidemment les points forts de transition entre les saisons. Vous avez ici une pré-présentation du programme. Cette programmation sera affinée une fois les crédits 2015 votés et le travail effectué en commission culturelle. Pour la première saison de janvier à mars, l'idée est de mettre un ou deux pays à l'honneur. Il s'agira peut-être en l'occurrence la République Tchèque et la Belgique puisque ce sont deux pays qui accueillent des capitales culturelles européennes. Nous restons donc dans l'esprit européen puisque nous allons travailler avec le CCE et les comités de jumelage. Les activités existantes et qui vont être valorisées seront notamment des battles de BD et les auditions de l'école de musique. De nouvelles actions seront également mises en place sur cette période. Ensuite il y aura le carnaval, puis «Le Printemps

de la création», de mars à juin, avec toujours des activités existantes telles le défilé de mode, Floralia, ainsi que de nouvelles activités comme la battle internationale de Graff, que nous souhaitons mettre en place. Nous enchaînerons avec « L'été des rencontres », avec évidemment le « Festival de théâtre en l'Abbaye » de l'A4 qui est un évènement incontournable de Saint-Jean-d'Angély. Nous aurons également les « Rencontres circassiennes de Beaufief » et une valorisation des arts de la rue, notamment lors de la Fête de la Saint-Jean. Ensuite, nous serons en automne. D'octobre à décembre, nous nous retrouverons plutôt autour de la gastronomie avec la « Semaine du goût », le « Salon du chocolat » et le « Salon du vin ». Enfin, nous terminerons l'année en beauté avec Noël et les animations du centre-ville. Il est donc proposé au Conseil municipal de prendre acte de ce programme d'animation culturelle ».

Mme la Maire : « Y a-t-il des questions ? Madame Ducournau ? »

Mme Ducournau : « Je n'ai pas de question à proprement parler. Je voudrais juste dire qu'il s'agit de reconduire un programme culturel que nous avons mis en place, à quelques exceptions près. Vous avez une forte capacité d'appropriation de choses qui sont faites sur la ville ».

Mme Armengaud-Rullaud : « Madame Ducournau, je suis étonnée que vous mettiez une semaine à nous faire ce genre de remarque puisque vous participiez à la commission culturelle la semaine dernière et que vous n'avez posé aucune question. Je vais vous répondre. Je ne me suis peut-être pas assez bien expliquée. Nous avons valorisé les activités existantes car elles sont effectivement de qualité, et nous allons y inclure de nouvelles activités, et rendre tout cela cohérent dans la ville ».

Mme Ducournau : « J'ai effectivement assisté à la commission culturelle. A ce sujet, je voudrais signaler que lorsque l'on fixe une heure de commission, on la respecte, on n'arrive pas un quart d'heure en retard, que ce soit vous-même, que ce soit le DAC, qui est arrivée une demi-heure après, ou que ce soit madame Debarge, qui est arrivée avec quarante minutes de retard. Une prochaine fois, je vous signale que je partirai, je ne vous attendrai plus ».

Mme Armengaud-Rullaud : « Je vais répondre sur ce point, cela va être très rapide. Je suis effectivement arrivée avec cinq minutes de retard, je m'en suis excusée et je suis désolée. Mon travail, puisque je ne suis pas sans activité, m'a retenu un petit peu plus longtemps que prévu.

Mme Debarge : « J'avais prévenu madame Armengaud-Rullaud que j'arriverais en retard. Je pense que le message est passé. Bien qu'étant arrivée avec quarante minutes de retard, j'ai bien noté tout à l'heure le désir de l'opposition de participer aux travaux. J'ai participé activement aux travaux de la commission, on ne peut pas en dire autant de vous. Vous n'êtes pas intervenue une seule fois ni émis une seule proposition ou un seul avis de toute la commission ».

Mme Ducournau : « Je vous ferais remarquer que je me réserve pour le Conseil municipal ».

Mme la Maire : « Nous allons en rester là et nous vous laisserons vous expliquer lors de la prochaine commission culturelle. Est-ce qu'il y a des remarques ou des propositions ? Je voudrais vous soumettre une proposition. Nous avons un jumelage avec Saint-Sulpice de Québec, qui s'est mis quelque peu en sommeil lors du précédent mandat. Le maire de Saint-Sulpice, monsieur Champagne, qui est à l'origine de ce jumelage avec monsieur Combes, a été réélu dans sa fonction. Il est actuellement en vacances non loin de Saint-Jean-d'Angély et nous l'avons invité. Nous allons donc le recevoir pour lui proposer de relancer ce jumelage qui était très dynamique, le vendredi 26 septembre à 19h00. Vous êtes tous cordialement invités à venir rencontrer le maire de Saint-Sulpice de Québec. Nous pourrions par exemple rajouter le Québec au programme de « L'hiver ailleurs », puisqu'il s'agit d'un jumelage. Nous devenons très international en ce moment. Pour la république Tchèque, nous avons reçu la délégation des vétérans du club de rugby d'Olomouc, qui ont mis beaucoup de bonne humeur dans ce salon d'honneur puisqu'ils ont fini à 21h30 en jouant de la guitare et en chantant des chansons, et notamment leur hymne national. C'était vraiment une rencontre très sympathique. La qualité de notre accueil est très appréciée. Il est vrai que nous recevons de plus en plus d'associations et de demandes de personnes pour venir en séjour à Saint-Jean-d'Angély, et je pense que tout cela permet à la ville de vivre, d'avoir du monde dans les rues, dans les restaurants et dans les hôtels. Je vais mettre cette délibération au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? La délibération est adoptée, je vous remercie ».

Le Conseil municipal, après délibération :

ADOpte les propositions de Mme le Rapporteur, à la majorité des suffrages exprimés (27) :

Pour : 27 Contre : 0 Abstentions : 2

Mme la Maire : «La délibération suivante concerne la construction d'une nouvelle maison d'enfants à Chancelée, cession de terrains. Je laisse la parole à monsieur Chappet ».

CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE MAISON D'ENFANTS A CHANCELÉE CESSION DE TERRAINS

Rapporteur : M. Cyril CHAPPET

La commune de Saint-Jean-d'Angély est propriétaire du domaine de Chancelée sur la commune de La Vergne à la suite de legs de Madame Catherine LAIR née BAC en 1896. Ce domaine de 855 243 m² est actuellement géré par l'Association Départementale de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence de Charente-Maritime, dépendant du Conseil général.

A ce jour, le château qui abrite des jeunes de 6 à 14 ans ne répond plus aux normes de sécurité et sa restauration n'est pas, pour cette association, financièrement rentable.

Aussi est-il prévu la construction d'un bâtiment neuf sur un terrain cadastré section ZT n° 1, AE n° 2 et AE n° 133, d'une superficie respective de 30 820 m², 7 097 m² et 208 m².

Afin de ne pas pénaliser le montage financier du projet et de maintenir l'activité sur le site, il est proposé au Conseil municipal de vendre ces deux parcelles à l'ADSEA 17 pour l'euro symbolique.

Par ailleurs, la commune n'ayant pas vocation à demeurer propriétaire de foncier agricole, il est proposé de céder l'ensemble des terres agricoles à l'ADSEA 17 (listing ci-joint) moyennant l'euro symbolique, cette association pouvant ainsi librement bénéficier des revenus du fermage.

La commune reste propriétaire du château et du parc attenant.

Les services de France Domaine ont estimé l'ensemble de la propriété de Chancelée suivant le détail ci-après :

- parcelles sur lesquelles sera construit le nouvel établissement (section ZT n° 1, AE n° 2 et AE N° 133) à 326 000 €,
- parcelles correspondant aux terres agricoles entre 0,60 € et 0,65 € le m² soit un total variant entre 400 000 € et 430 000 €.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Mme la Maire :

- à céder les parcelles sus-énoncées à l'euro symbolique à l'Association Départementale de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence de Charente-Maritime,
- à signer l'acte translatif de propriété et tout document se rapportant à ce dossier.
- à résilier, le moment venu, le bail emphytéotique qui lie la commune à l'ADSEA 17 et à signer tout document s'y rapportant.

M. Chappet : « Là, je reconnais qu'il s'agit d'un dossier qui avait été amorcé sous l'ancienne mandature. Comme vous le savez, l'établissement de Chancelée qui est situé sur la commune de La Vergne est installé sur un terrain qui appartient à la ville de Saint-Jean-d'Angély, suite à un legs consenti par madame Joseph Lair à la fin du 19^{ème} siècle pour pouvoir accueillir des orphelins dans le château, qui était jusqu'alors sa propriété privée. L'établissement est actuellement géré par l'ADSEA 17, l'Association Départementale de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence de Charente-Maritime. Il accueille une dizaine de jeunes âgés de 6 à 14 ans. Malheureusement, le château ne répond plus aux normes pour pouvoir continuer accueillir ces jeunes. Les services financeurs que sont le Conseil général et l'Etat ont demandé à réfléchir à une évolution du site. Il avait été travaillé avec l'ancienne municipalité à la rétrocession d'une parcelle pour la construction effective d'une nouvelle

maison d'enfance. Le projet est relativement bien avancé, le Conseil général suit parfaitement d'un point de vue administratif et financier l'opération. Il suffisait donc simplement de valider la rétrocession de la parcelle qui est indiquée en bleu sur le plan, qui correspond à une parcelle agricole mais qui est constructible, ainsi que l'ancienne école, qui seraient rétrocédées pour l'euro symbolique à l'association ADSEA 17. Ceci est la partie sur laquelle nous poursuivons l'action de nos prédécesseurs. Là où nous divergeons, c'est en ce qui concerne la propriété des parcelles agricoles, qui sont représentées en jaune sur le plan. La Ville est propriétaire de ces parcelles, qui sont mises en fermage, mais dont le bénéfice revient à l'association. Cela concerne les parcelles que vous voyez indiquées ici ainsi qu'une parcelle située sur la commune de Saint-Jean-d'Angély et une autre sur la commune de La Vergne. L'objectif de l'ancienne municipalité était de conserver ces parcelles agricoles pour pouvoir procéder à des échanges fonciers sur le site de Saint-Jean-d'Angély. Or nous estimons que ce travail ne relève pas de la Commune mais plutôt de la SAFER dont c'est une des missions premières. D'autre part, le fait de ne pas percevoir les fermages était à nos yeux faire preuve d'acte de respect du legs en remettant la totalité de la propriété, là aussi pour l'euro symbolique, à l'association, dont ce sont les seuls revenus en fonds propres. La proposition qui est faite dans la délibération du Conseil municipal est donc de céder pour l'euro symbolique les parcelles afin de permettre la construction du nouvel établissement de la maison d'enfants de Chancelée, de rétrocéder également pour l'euro symbolique les parcelles agricoles pour que l'association en soit pleinement propriétaire, et de signer tous les actes relatifs à ce dossier. Il n'en demeure pas moins que la question du legs se posera puisqu'une fois l'activité de l'établissement de Chancelée remise en totalité sur le nouveau site, le bail emphytéotique qui nous lie à l'association sera alors cassé et la Ville deviendra pleinement propriétaire du château et du parc. Je ne suis pas en capacité de pouvoir vous dire quel sera le choix de la Municipalité à ce moment-là pour déterminer la destination de ce terrain. En tous cas, dans un premier temps, c'est pour permettre à l'association de pouvoir fonctionner correctement, avec l'accord de ses financeurs, que Madame la Maire vous demande de voter cette délibération ».

Mme la Maire : « Je trouve qu'il s'agit plutôt d'une bonne nouvelle. C'est aussi pour cela que nous souhaitons non seulement respecter l'esprit du legs, mais aussi assurer le maintien de nombreux emplois d'éducateurs et de surveillants sur Saint-Jean-d'Angély parce que pendant quelques années, nous avons craint la fermeture totale de ce centre pour enfants avec pour conséquence un certain nombre d'emplois appelés à disparaître. D'autre part se posera effectivement la question du château. Dans la mesure où nous remettons pour l'euro symbolique l'ensemble des terrains et des parcelles agricoles, peut-être serons-nous amenés, parce que nous n'aurons pas les moyens de l'entretenir, à évoquer la question de la vente de ce bâtiment. Là, toutes les suggestions vont être les bienvenues. Dans tous les cas, il faudra que l'on ait fait un choix lors de la fin des travaux de ce nouveau centre. Est-ce qu'il y a des questions ? Madame Ducournau ? »

Mme Ducournau : « Si l'on se réfère à votre délibération, vous envisagez de faire un cadeau de plus de 700 000 € à l'ADSEA, et vous ne respectez pas les négociations que nous avons engagées. Nous envisagions de leur céder les parcelles pour reconstruire un édifice, mais de là à leur donner également les parcelles pour le fermage, nous ne sommes pas d'accord. De cette manière, vous bradez notre foncier et vous vous débarrassez d'une double négociation

qui restait à faire, négocier le montant et la durée de l'indemnisation avec l'ADSEA, mais aussi négocier la fin des fermages avec les fermiers afin que les contrats de fermage ne soient pas une gêne pour pratiquer les échanges. Décidément, cette municipalité ne compte pas avec l'argent des autres, j'ai envie de dire, et cela me rappelle étrangement une négociation avec les thermes où, pour l'euro symbolique, on bradait tout l'espace Voyer ».

Mme la Maire : « Il s'agit d'un legs en faveur des enfants défavorisés. Nous sommes tenus de respecter l'esprit de ce legs. Nous estimons que le fait de donner gratuitement ce terrain ainsi que les terrains agricoles, c'est-à-dire les moyens pour l'ADSEA qui accueille ces enfants défavorisés de mieux vivre et de mieux s'occuper de ces jeunes, nous libère d'obligations sur le château. C'est au niveau du château que nous envisageons, peut-être, une opération foncière. Nous respectons l'esprit du legs de madame Lair qui voulait que cette propriété soit vraiment dédiée aux enfants en difficulté ».

Mme Ducournau : « Je peux vous répondre ? Après avoir levé les contraintes juridiques par nous-mêmes, vous avez la possibilité de procéder à cette donation. Vous n'auriez pas pu le faire si nous n'avions pas levé les contraintes juridiques ».

Mme la Maire : « Oui, c'est très bien ».

M. Chappet : « J'ai bien précisé en ouverture de cette délibération que nous étions à la suite du travail qui avait été mené par l'ancienne municipalité. Je constate au fur et à mesure que nous n'avons pas les mêmes notions de solidarité. La dernière fois, cela concernait l'accueil des gens du voyage, nous avons eu un différend à ce sujet. Là, en ce qui concerne le développement d'une association qui en plus va se développer, puisqu'il va y avoir un retour de l'activité actuellement installée à Bernay-Saint-Martin sur le site de Chancelée, nous avons également une vocation économique intéressante. La demande a été formulée non pas par la Ville mais par l'association elle-même. Nous la respectons. Pour permettre qu'elle bénéficie d'un patrimoine important pour pouvoir développer ses activités, nous répondons à cette demande. Rassurez-vous, en ce qui concerne les baux fermiers, ils sont actuellement signés entre l'association et les fermiers, et il n'y aura aucune modification en ce qui les concerne ».

Mme Ducournau : « Oui mais ce que la Ville perd, c'est la possibilité d'échange pour avoir des réserves foncières. C'est ce sur quoi je veux mettre l'accent. Je suis tout à fait d'accord pour que les enfants de Chancelée aient un nouvel hébergement, ce n'est pas mon propos. Je m'inquiète du foncier. Vous bradez les terres ».

Mme la Maire : « Nous avons une très belle réserve foncière. Vous pouvez m'en rappeler l'importance ? »

Mme Zerbib : « J'ai découvert dernièrement qu'à la suite de la vente des terrains de monsieur Léger, juste à côté de la zone Arcadys, l'agriculteur qui utilisait et entretenait ces terrains ne payait aucun fermage et ce depuis quatre ans, parce que monsieur Castagnet avait décidé que l'on ne lui réclamerait aucun fermage, ce sur quoi je suis revenue très récemment ».

Mme Ducournau : « Je ne vais pas prendre la parole au nom de monsieur Castagnet. Je n'occupais pas son poste à l'urbanisme, je ne sais donc pas quelles étaient ses obligations dans ce domaine. Aussi je m'abstiendrai de tout commentaire ».

Mme Zerbib : « Je comprends bien, mais je voulais simplement éclaircir le fait que l'on brade ou que l'on ne touche plus de fermage par rapport à notre patrimoine foncier ».

Mme Ducournau : « Je pense qu'il ne s'agit pas de la même superficie ».

M. Chappet : « J'ai fait un tour d'horizon de toutes les propriétés de la ville de Saint-Jean-d'Angély et je peux vous dire que nous avons encore de la marge en termes de foncier agricole ».

Mme la Maire : « Est-ce qu'il y a d'autres interventions sur le sujet ? Cette délibération me tient à cœur. J'ai été administratrice de l'ADSEA. Les enfants placés à Chancelée ont vraiment besoin d'un soutien et d'un accompagnement, et je crois que madame Lair serait fière de savoir qu'en 2014, nous perpétuons son désir et sa générosité. Je vais mettre cette délibération aux votes. Qui est contre ? Qui ... »

M. Cocquerez : « Je voulais juste préciser... »

Mme la Maire : « Ah non, nous en sommes maintenant au vote. Monsieur Cocquerez, lorsque l'on vote, il n'y a plus d'intervention ».

M. Cocquerez : « Je voulais simplement... »

Mme la Maire : « Qui s'abstient ? »

M. Cocquerez : « C'est quand même extraordinaire... »

Mme la Maire : « Cette délibération est donc adoptée ».

Le Conseil municipal, après délibération :

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, **à la majorité des suffrages exprimés (29)**

Pour : 23 Contre : 6 Abstentions : 0

Mme la Maire : « Monsieur Cocquerez, une fois que le vote a débuté, il n'est plus possible d'intervenir. Vous attendez donc la fin du vote et vous demandez ensuite la parole. Je souhaiterais, Monsieur Cocquerez, que vous preniez l'habitude de demander la parole. Nous ne sommes pas dans un bistrot mais dans un Conseil municipal, et le respect est dû à chacun par chacun. Merci. Vous avez la parole, Monsieur Cocquerez ».

M. Cocquerez : « Je disais simplement, encore une fois en ce qui me concerne, mais je crois que cet avis est partagé par mes collègues, qu'il ne faut pas croire que nous soyons systématiquement contre le projet de Chancelée, les enfants, etc. Ce n'est pas le débat. La délibération est globale, et je peux comprendre qu'elle le soit. Nous disons effectivement oui au réaménagement, oui à ce que cela vive et se développe, mais nous sommes en désaccord sur le problème de la réserve foncière, c'est tout. Mais comme tout a été traité globalement, nous disons que nous sommes contre. C'est tout ce que je voulais dire ».

Mme la Maire : « Merci »

Propos inaudibles

Mme la Maire : « Tout ce qui est prononcé dans ce Conseil municipal est retranscrit avec beaucoup de précision par l'agent qui s'en occupe.
Nous passons à la délibération suivante, qui porte sur l'aménagement de deux City-stades, avec une demande de subvention. Cette délibération est proposée par monsieur Barbarin »

AMÉNAGEMENT DE DEUX CITY-STADES DEMANDE DE SUBVENTIONS

Rapporteur : M. Daniel BARBARIN

Dans le cadre du bien vivre ensemble à Saint-Jean-d'Angély, la municipalité souhaite en parallèle de l'aménagement d'aires de jeux de plein air pour enfants, lancer un programme d'implantation de City-stades à destination des plus grands au cœur de ville et dans les différents quartiers de la commune.

Ces structures intergénérationnelles en accès libre constituent de véritables lieux de rencontre et de vie où les jeunes peuvent pratiquer de nombreuses activités sportives comme le handball, le basket-ball, le football, le volley-ball, le tennis, le badminton ou encore le hockey. Elles sont également une aide précieuse pour l'animation sportive auprès des scolaires et des centres de loisirs en période de vacances.

Pour le lancement de cette 1ère tranche, les sites retenus sont la place du champ de foire et un quartier d'habitat collectif.

Le projet consiste pour chaque lieu en la construction d'une plateforme en enrobée sur laquelle est implantée une structure métallique en acier composée de buts de handball, de panneaux de basket-ball, de buts « brésiliens » de 1m x 1m, de 2 poteaux multifonctions comme support de filet pour le volley-ball, le tennis ou le badminton, le revêtement de sol étant en gazon synthétique sablé avec les différents tracés. L'ensemble est sécurisé par une clôture en périphérie tout en restant accessible aux personnes à mobilité réduite.

Cette opération, estimée à 58 333 € HT soit 70 000 € TTC, peut être financée par le Conseil régional au titre du contrat régional de développement durable 2014 – 2017 et par le Conseil général au titre de la politique sportive départementale.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Mme la Maire à :

- solliciter les aides financières aux taux les plus élevés possibles du Conseil régional au titre du contrat régional de développement durable 2014 – 2017 et du Conseil général au titre de la politique sportive départementale ;
- signer tout document afférent à ce dossier.

Les crédits nécessaires en dépenses sont inscrits au budget primitif 2014, compte 2315-4000-0691.

M. Barbarin : « Dans le cadre du bien vivre ensemble à Saint-Jean-d'Angély, la municipalité souhaite en parallèle de l'aménagement d'aires de jeux de plein air pour enfants, lancer un programme d'implantation de City-stades à destination des plus grands au cœur de la ville et dans différents quartiers de la commune. Ces structures intergénérationnelles en accès libre constituent de véritables lieux de rencontre et de vie où les jeunes peuvent pratiquer de nombreuses activités sportives comme le handball, le basket-ball, le football, le volley-ball, le tennis, etc. Elles sont également une aide précieuse pour l'animation sportive auprès des scolaires et des centres de loisirs en période de vacances. Pour le lancement de cette première tranche, les sites retenus sont la place du champ de foire et un quartier à définir d'habitat collectif. Le projet consiste pour chaque lieu en la construction d'une plateforme en enrobé sur laquelle est implantée une structure métallique en acier composée de buts de handball, de panneaux de basket-ball, de buts « brésiliens », de deux poteaux multifonctions comme support de filet pour le volley-ball ou le tennis, le revêtement de sol étant en gazon synthétique sablé avec les différents tracés. L'ensemble est sécurisé par une clôture en périphérie tout en restant accessible aux personnes à mobilité réduite. Cette opération, estimée à 58 333 € HT, soit 70 000 € TTC, peut être financée par le Conseil régional au titre du contrat régional de développement durable 2014-2017 et par le Conseil général au titre de la politique sportive départementale. En conséquence, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Madame la Maire à solliciter les aides financières aux taux les plus élevés possibles du Conseil régional au titre du contrat régional de développement durable 2014-2017 et du Conseil général au titre de la politique sportive départementale, et signer tout document afférent à ce dossier. Les crédits nécessaires en dépenses sont inscrits au budget primitif 2014, compte 2315-4000-0691 ».

Mme la Maire : « Merci. Après cette lecture très détaillée du projet, y a-t-il des questions ? Oui, Monsieur Cocquerez ? »

M. Cocquerez : « Je voudrais savoir si vous connaissez le montant des subventions que vous espérez éventuellement obtenir par rapport au montant global du projet. En avez-vous déjà une idée ? »

Mme la Maire : « Nous espérons bien en obtenir au moins 50%, au minimum. La commission des sports fera le choix de l'emplacement d'implantation du deuxième City-stade. Il y a plusieurs possibilités, que ce soit la résidence Porte de Niort ou encore le Fief Malmer. C'est une décision qui sera donc débattue au sein de la commission des sports. Oui, Madame Ducournau ? »

Mme Ducournau : « Au niveau des problèmes de sécurité, qu'envisagez-vous ? Ces structures seront évidemment ouvertes à tous, donc avec des risques, j'imagine. Comment pensez-vous intervenir en cas de problèmes ? »

M. Barbarin : « Il est certain que nous demanderons à la police municipale de surveiller ces sites à certaines heures qui sont les plus « dangereuses » et de passer régulièrement. Nous allons quand même essayer d'installer les City-stades dans des endroits où il y a du passage et non pas au fin fond du champ de foire par exemple. Je pense qu'il faut accorder un minimum de confiance aux jeunes. On a vu tout l'été des jeunes s'asseoir autour de la mairie, ils ne savaient visiblement pas comment s'occuper. Nous leur offrons là des opportunités ».

Mme la Maire : « Nous leur offrons effectivement des espaces d'activités. Je crois que nous avons plusieurs pistes. Monsieur Moutarde prévoit de convoquer le CLSPD à ce sujet. Il s'agit d'un dispositif de la Région, qui a permis l'installation de plusieurs dizaines de City-stades dans les villes de la région et qui fonctionne très bien. J'ai confiance dans les Angériens. Nous avons effectivement vu des jeunes tout l'été ici, sur les marches de la sous-préfecture ou de la mairie, tourner en rond, s'ennuyer, montant et démontant les mobylettes et tournant en ville au plus grand déplaisir des riverains... Je pense donc que leur proposer des espaces d'activités ne peut être que positif. Il y a d'autres remarques ? Monsieur Chauvreau ? »

M. Chauvreau : « Il ne s'agit d'avoir confiance ou pas dans la jeunesse de Saint-Jean-d'Angély. Le sujet est de savoir si nous avons les moyens de mettre deux fois 70 000 € dans une structure. Je ne vais pas revenir sur les dysfonctionnements de l'organisation des commissions. J'ai été prévenu deux jours avant la dernière commission des sports... »

M. Barbarin : « Je vais vous répondre, je m'attendais à ce que vous évoquiez le sujet ».

Mme la Maire : « Monsieur Barbarin, laissez monsieur Chauvreau terminer son propos s'il vous plait ».

M. Chauvreau : « Oui, vous me répondrez après. Donc d'abord, je ne peux pas me libérer comme bon me semble. Ensuite, j'aurais aimé que me soit adressé le compte-rendu. Je l'avais demandé, je ne l'ai pas eu. Donc pas de compte-rendu, des commissions organisées à la va-vite... Des City-stades pour quoi faire ? Nous sommes dans quel projet ? Est-ce quelque chose de ponctuel, un quelconque saupoudrage ? Nous avons installé un Skate-park à l'époque : qu'est devenu ce Skate-park ? On y fait beaucoup de choses... Mon inquiétude porte sur le fait que je ne connais pas les détails de cette structure et que je ne sais pas qui

va la fréquenter, pour y faire quoi et accompagné de quelles personnes. S'agira-t-il d'une installation qui sera éclairée ? Et a-t-on vraiment aujourd'hui 140 000 € à mettre dans une structure de cette nature ? Franchement, je ne sais pas. Je ne pensais pas intervenir mais je le fais quand même. C'est une des raisons pour lesquelles nous allons voter contre. Maintenant, je veux bien entendre vos arguments ».

M. Barbarin : « Je voulais simplement dire que fin août, nous avons envoyé une convocation concernant la commission. Personne ne nous a répondu. C'était la première convocation. Pour la deuxième, puisque j'ai relancé l'affaire avant le forum, vous m'avez effectivement déclaré ne pas avoir le temps puisque c'était la rentrée ».

M. Chauvreau : « Monsieur Barbarin, je ne suis pas retraité, ni rentier, encore moins professionnel de la politique... Prévenu deux jours avant, je ne peux pas me libérer, je suis désolé ».

M. Barbarin : « Je voulais simplement dire que fin août, j'ai convoqué la commission des sports et personne n'a répondu présent ».

M. Chauvreau : « Je n'en ai pas été destinataire, je ne m'en rappelle pas »

Mme la Maire : « Nous allons arrêter là cette discussion. Afin d'éviter que ce genre de débat ne pollue le Conseil municipal, nous allons établir un calendrier des commissions comme on le fait au Conseil régional et qui portera sur l'ensemble du trimestre. Cela évitera ainsi toute contestation sur l'organisation de ces commissions. Ensuite, ce que qui concerne le compte-rendu, il faut le rédiger. Nous ferons un relevé des décisions pour simplifier les choses, et ce relevé de décisions vous sera adressé avant le Conseil municipal. Tout le monde est d'accord ? Vous désirez intervenir, Monsieur Chappet ? »

M. Chappet : « Oui, je voudrais juste apporter une précision par rapport aux chiffres qui sont annoncés. Les deux City-stades vont coûter 70 000 € et non pas 140 000 €. La délibération porte sur bien les deux City-stades, subventionnés à hauteur de 50% comme nous l'espérons. Il restera donc 50% à la charge de la commune, d'où ce calcul ».

M. Chauvreau : « D'accord, dont acte ».

Mme la Maire : « Monsieur Chauvreau, il est vrai que vous avez tendance, alors que nous essayons de faire beaucoup et très vite pour les équipements sportifs et pour les jeunes en l'occurrence, à noircir le tableau. Là, nous budgétions 70 000 € pour deux City-stades. Si nous bénéficions à hauteur de 50% de subventions, cela fera 35 000 € pour la collectivité de Saint-Jean-d'Angély. Je trouve que cela n'est pas très cher au regard du succès qu'obtiennent ces équipements partout ailleurs dans la région. Par ailleurs, vous aviez fait un certain nombre de remarques par rapport au terrain synthétique. Je voudrais remettre les choses en perspective. Si ce dossier est passé aussi vite, c'est parce que cette année et seulement cette année, nous avons la possibilité de recevoir la totalité des subventions des différentes collectivités, de la Fédération Française de Football et du ministère. En l'état actuel des choses, nous allons percevoir 420 000 € de subventions et de recettes, soit 70%

du financement, ce qui représentera au final un coût pour la Collectivité de 180 000 €. Quand on sait que le club de football dénombre 230 licenciés, onze équipes, que cet équipement pourra également servir à la section sportive football du collège ainsi que, de façon certes plus exceptionnelle, aux scolaires, qu'il pourra être loué l'hiver quand les clubs des villes voisines ne pourront pas pratiquer sur leurs terrains respectifs, et que l'on sait les économies de maintenance qui ont été évaluées à près d'un mi-temps sur l'année, puisqu'il n'y a pas de traçage, pas d'arrosage pas de régénération, je crois que cela vaut le coup. Je rappelle que ce terrain sera utilisable à 100%. Jamais, si nous n'avions pas saisi cette occasion en 2014, nous n'aurions pu réaliser cet équipement, que le club de football attendait. De plus, nous allons vous présenter lors du prochain Conseil municipal, puisque nous avons rencontré la Fondation Robert, la convention qui va nous permettre de récupérer le terrain situé de l'autre côté. Je pense que nous aurons un très bel équipement au stade municipal. Je voudrais ajouter que le travail, notamment de messieurs Leroy et Barbarin, pour effectuer avec le spécialiste de la Fédération Française de Football le choix de cette future structure, nous promet un terrain synthétique de très grande qualité. Je crois donc qu'il faut essayer de mesurer ses propos quand on parle de dépenses somptuaires. Là au contraire, nous sommes soucieux des deniers publics. Nous avons été élus sur des promesses et nous voulons les tenir. Nous faisons donc de notre mieux pour trouver les ressources nécessaires, ne pas augmenter les impôts des Angériens et améliorer le cadre de vie des habitants de Saint-Jean-d'Angély et des associations sportives ».

M. Chauvreau : « Madame Mesnard, on ne va pas épiloguer, mais je n'ai jamais parlé de dépenses somptuaires. Néanmoins, je persiste à dire que ce n'est pas une priorité que de consacrer aujourd'hui 600 000 € dans un équipement. Que la Ville n'en supporte que 180 000 €, tant mieux, mais en ce qui me concerne, il ne s'agit pas là d'une priorité. Il serait plutôt préférable de privilégier le développement économique, l'aménagement du territoire. Sans rentrer dans le détail, vous nous dites faire l'économie d'un mi-temps en ce qui concerne la maintenance de cet équipement, mais qu'est-ce qu'un mi-temps ? Madame Mesnard, nous allons engager 600 000 € sur une durée de vie de dix ans, soit 60 000 € par an, c'est bien ça ? C'est tout ce que je voulais dire ».

Mme la Maire : « Cela coûte 180 000 € aux Angériens, soit 18 000 € par an pendant dix ans ».

M. Chauvreau : « Madame Mesnard, c'est de l'argent public ».

Mme la Maire : « Laissez-moi finir. Ce terrain synthétique faisait partie des promesses de campagne sur laquelle nous avons été élus, et que ça vous plaise ou non, nous allons tenir nos promesses... »

M. Chauvreau : « C'est un choix, je le respecte. Mais ce n'est pas parce qu'on ne partage pas votre point de vue que l'on a forcément tort... »

Mme la Maire : « ... et nous les tenons pour un coût raisonnable ».

M. Chauvreau : « Madame Mesnard, ce n'est pas parce qu'on ne partage pas votre point de vue que l'on a forcément tort. Je respecte le choix que vous faites ».

Mme la Maire : « C'est un choix sur lequel les Angériens nous ont élus ».

M. Chauvreau : « Les Angériens ont fait un choix, il est respectable et je le respecte. Maintenant, je dis qu'aujourd'hui, engager de la sorte autant d'argent public ne constituait pas une priorité. Voilà, c'est tout ».

M. Barbarin : « Oui mais ne parlez-pas toujours de 600 000 €. Ce projet va coûter 180 000 € aux Angériens, pas 600 000 € ».

Mme la Maire : « Merci. Est-ce qu'il y a d'autres interventions concernant les City-stades, dont nous nous sommes un peu éloignés ? S'il n'y a pas de demande de parole, je mets la délibération aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Cette délibération est adoptée, je vous en remercie ».

Le Conseil municipal, après délibération :

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, **à la majorité des suffrages exprimés (29)**

Pour : 27 Contre : 2 Abstentions : 0

Mme la Maire : « Nous arrivons à la dernière délibération des dossier relevant de la mise en œuvre du projet municipal 2014-2020. Il s'agit du recrutement du responsable du service « Cap seniors », modification du tableau des effectifs. Compte tenu de l'absence de madame Tarin pour des raisons indépendantes de sa volonté, je demande à madame Michel de bien vouloir présenter cette délibération, puisqu'elle est adjointe à la solidarité et aux seniors ».

RECRUTEMENT DU RESPONSABLE DU SERVICE CAP SENIORS MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS (PERSONNEL PERMANENT)

Rapporteur : Mme Natacha MICHEL

Par délibération du 16 avril 2014, le Conseil municipal a pris acte de la création d'un nouveau service municipal intitulé « Cap seniors », consistant en un service d'animation, d'accompagnement, d'appui et de conseil pour les seniors, pour bien vieillir à Saint-Jean-d'Angély.

Afin de permettre le recrutement du responsable de ce service, il est proposé au Conseil municipal de créer, à compter du 1er octobre 2014, un poste d'assistant socio-éducatif principal à temps complet.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget, en dépenses au chapitre 012 « charges de personnel ».

Mme Michel : « Bonsoir. Par délibération du 16 avril 2014, le Conseil municipal a pris acte de la création du service municipal intitulé « Cap seniors », consistant en un service d'animation, d'accompagnement, d'appui et de conseil aux seniors pour bien vieillir à Saint-Jean-d'Angély. Ce service doit s'insérer entre les services déjà existants et contribuer à faire du lien et non pas venir concurrencer d'autres services qui s'occupent déjà de questions d'animations ou de seniors et/ou de solidarité. Afin de permettre le recrutement du responsable de ce service, il est proposé au Conseil municipal de créer à compter du 1er octobre 2014 un poste d'assistant socio-éducatif principal à temps complet. Les crédits nécessaires sont prévus au budget, en dépenses au chapitre 012 « charges de personnel » ».

Mme la Maire : « Il y a des questions ? »

M. Caillaud : « J'avais cru comprendre que ce genre de travail relevait de l'adjoint compétent en la matière, et vous êtes amenés à faire un recrutement ? »

Mme Michel : « Nous sommes amenés à faire un recrutement en collaboration avec la DRH et les services de la direction générale de la ville de Saint-Jean-d'Angély ».

Mme la Maire : « Vous avez-vous-même mené des jurys de recrutement. Je suppose que siégeaient l'adjoint au personnel, la DGS... »

M. Caillaud : « Non, ce n'est pas ça, Madame ».

Mme la Maire : « Alors j'ai mal compris votre question »

M. Caillaud : « J'avais cru comprendre, lors des précédentes réunions du Conseil municipal, que le rôle du « Cap seniors » devait être mené par l'adjoint compétent, et qu'il n'y aurait pas de recrutement. Alors que vous procédez aujourd'hui à un recrutement...»

Mme la Maire : « Non, nous avons dit « à effectif constant ».

M. Caillaud : « Oui mais...»

Mme la Maire : « Je ne comprends absolument pas ce que vous voulez dire, excusez-moi »

M. Caillaud : « J'avais cru comprendre que le travail qui va être confié à ce nouvel agent serait plus ou moins effectué par l'adjoint responsable de « Cap seniors ». Je sais pertinemment, puisque j'ai assisté à la commission du personnel, qu'au niveau des effectifs, il y a suppression de poste d'un côté et création de l'autre. Au niveau du budget, il n'y a pas de problème particulier. Je pensais simplement que c'était l'adjoint responsable de « Cap seniors » qui se chargerait de l'ensemble de cette mission ».

Mme Michel : «L'adjoint s'occupe de « Cap seniors », mais une personne seule, quand bien même serait-ce une personne de qualité, ne peut pas tout. Vous savez qu'il vaut mieux unir les forces pour avoir une permanence dans les actions et les partenariats à mener, et cette permanence sera assurée par un agent de la communauté territoriale, d'autant plus que l'adjoint en question travaille encore ».

Mme la Maire : « Cette adjointe travaille effectivement à temps plein, elle est médecin hospitalier. Nous avons voté la création d'un service spécifique pour nous occuper des seniors et ce n'est pas l'adjoint qui va s'occuper des activités ni faire le tour des personnes âgées. L'adjoint va piloter le service, mais ce sont des agents de la Ville qui vont assurer l'animation et le fonctionnement de ce service. C'est pour cela que je me suis privée d'un poste de cabinet, car j'estimais qu'il était plus important pour les Angériens d'avoir un service dédié aux seniors de cette ville. Saint-Jean-d'Angély est une ville de 8 500 habitants et plus de 35% de la population a plus de 65 ans. Cela représente un large champ d'action, qui justifie un tel service. Il va y avoir un temps plein et demi dans ce service « Cap seniors ». Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Je vais mettre la délibération aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Cette délibération est adoptée à l'unanimité et je vous en remercie au nom des seniors de la ville ».

Le Conseil municipal, après délibération :

ADOpte les propositions de Mme le Rapporteur, **à l'unanimité des suffrages exprimés (29)**.

Mme la Maire : « Nous passons maintenant à la deuxième partie de ce Conseil municipal, qui va concerner des délibérations plus récurrentes ou de moindre importance, si je peux m'exprimer ainsi. Nous finirons ensuite par la décision modificative.

Je donne la parole à monsieur Moutarde ».

SEMAINE RÉGIONALE DE L'ARBRE ET DE LA HAIE 2014 DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA RÉGION POITOU-CHARENTES

Rapporteur : M. Jean MOUTARDE

Les opérations de la « Semaine régionale de l'arbre et de la haie » s'inscrivent dans le cadre du Plan de connaissance et de reconquête des paysages par le biais duquel la Région Poitou-Charentes a mis en œuvre un vaste programme de plantations appelé « un Habitant, un Arbre ». Dans le cadre de son Agenda 21 local, la Ville de Saint-Jean-d'Angély participe pour la 5ème année à cette opération.

Afin de favoriser le retour de la nature en ville, aménager les espaces verts et faire redécouvrir les zones naturelles de la cité, la municipalité souhaite reconduire la réalisation de plantations et d'animations pédagogiques auprès des élèves des classes volontaires du cycle primaire de Saint-Jean-d'Angély. Cette année, ces activités se dérouleront au Vallon de l'Aumônerie et le long de la voie Jean Moulin, à l'occasion de la Sainte Catherine (semaine du 25 novembre).

Le montant de cette action est estimé à 7 000 € hors taxes.

L'aide de la Région peut atteindre, au maximum, 80 % des dépenses subventionnables.

Il est proposé au Conseil municipal :

- de solliciter pour l'année 2014, l'aide maximale de la Région Poitou-Charentes pour la mise en place de l'action dont le coût est évalué à 7 000 € hors taxes, au titre de la « Semaine régionale de l'arbre et de la haie » ;

- d'autoriser Mme la Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre du projet.

Les crédits sont inscrits au budget en dépenses, compte 2121 8300 0741, et en recettes, compte 1322-8300-0741.

M. Moutarde : « Bonsoir. Les opérations de la « Semaine régionale de l'arbre et de la haie » s'inscrivent dans le cadre du Plan de connaissance et de reconquête des paysages par le biais duquel la région Poitou-Charentes a mis en œuvre un vaste programme de plantations appelé « un Habitant, un Arbre ». La Municipalité souhaite reconduire la réalisation de plantations et d'animations pédagogiques auprès des élèves des classes volontaires du cycle primaire de Saint-Jean-d'Angély. Cette année, ces activités se dérouleront au Vallon de l'Aumônerie et le long de la voie Jean Moulin, à l'occasion de la Sainte Catherine. Le montant de cette action est estimé à 7 000 € hors taxes. L'aide de la Région peut atteindre, au maximum, 80 % des dépenses. Il est proposé au Conseil municipal de solliciter pour l'année 2014 l'aide maximale de la région Poitou-Charentes et d'autoriser Madame la Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre du projet. Les crédits sont inscrits au budget en dépenses et en recettes ».

Mme la Maire : « Merci. C'est un dispositif mené par la Région qui a maintenant presque dix ans. D'après mes dernières sources régionales, nous en sommes à 2 millions d'arbres plantés en région Poitou-Charentes grâce à ce dispositif. Cette action était menée par la municipalité précédente et que nous poursuivons sans l'ombre d'une hésitation. Est-ce qu'il y a des questions ? Je mets donc cette délibération aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. Vous serez donc tous invités le jour de cette plantation, ainsi que la population ».

Le Conseil municipal, après délibération :

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (29).

Mme la Maire : « Nous continuons avec la destruction d'un véhicule. Je laisse la parole à madame Zerbib ».

DESTRUCTION D'UN VÉHICULE

Rapporteur : Mme Dina ZERBIB

Dans le cadre de sa politique de renouvellement du parc « véhicules », la commune procède depuis plusieurs années au remplacement des véhicules les plus vétustes. La benne à ordures de marque RENAULT immatriculée 6996 SM 17, mise en service le 15 novembre 1985, étant considérée comme épave non roulante, il est proposé de la céder pour destruction.

Pour information, ce véhicule mis en vente au plus offrant en 2012 n'a reçu aucune proposition de reprise.

Mme Zerbib : « Dans le cadre de sa politique de renouvellement de véhicules, la Commune procède depuis plusieurs années au remplacement des véhicules les plus vétustes. Une benne à ordures mise en service en novembre 1985 étant considérée comme épave non roulante, il est proposé de la céder pour destruction. Pour information, ce véhicule mis en vente au plus offrant en 2012 n'a reçu aucune proposition de reprise ».

Mme la Maire : « Il y a des demandes d'interventions ? Je mets la délibération aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Cette délibération est adoptée ».

Le Conseil municipal, après délibération :

ADOpte les propositions de Mme le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (29).

Mme la Maire : « La délibération suivante porte sur la vente de biens communaux au 57 avenue du Port Mahon ».

VENTE DE BIENS COMMUNAUX 57 AVENUE PORT MAHON

Rapporteur : Mme Dina ZERBIB

Conformément à l'article L2541-12 du Code général des collectivités territoriales, la commune a mis en vente un certain nombre de ses biens immobiliers dont entre autre la

maison située 57 avenue Port Mahon cadastrée section AE n° 832 d'une superficie d'environ 115 m² ainsi qu'un terrain attenant cadastré section AE n° 1332 d'une superficie de 232 m². L'estimation de France Domaine s'élève à 35 000 €.

Un précédent acquéreur n'ayant pas donné suite, la délibération du Conseil municipal du 7 février 2013 doit être rapportée.

Mme BOUAKER s'est récemment portée acquéreur de ce bien pour 40 500 €.

Il est proposé au Conseil municipal :

- de rapporter la délibération du 7 février 2013 ;
- de vendre l'ensemble immobilier situé 57 avenue Port Mahon à Mme BOUAKER pour 40 500 € ;
- d'autoriser Mme la Maire à signer tous les documents correspondants, notamment l'acte translatif de propriété.

Mme Zerbib : « La Commune a mis en vente un certain nombre de ses biens immobiliers, entre autre la maison située 57 avenue du Port Mahon. L'estimation de France Domaine s'élevait à 35 000 €, et nous avons eu une offre à 40 500 € de la part de madame Bouaker. Il est donc proposé au Conseil municipal d'autoriser Madame la Maire à signer tous les documents correspondants, notamment l'acte translatif de propriété ».

Mme la Maire : « Est-ce qu'il y a des remarques ou des questions ? Je voudrais souligner que dans le budget primitif 2014 tel qu'il a été adopté, il y a des recettes de ventes à hauteur de 600 000 €. Nous sommes loin de les avoir atteints. Ces recettes étaient à mon avis largement surestimées, et un certain nombre de bâtiments mis en vente vont probablement avoir des difficultés à trouver preneur. Bien évidemment, nous faisons le maximum, mais je pense que c'est là une menace qui pèse sur le budget 2014, car il sera difficile d'atteindre ces 600 000 € de vente de biens communaux. Je passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? La délibération est adoptée ».

Le Conseil municipal, après délibération :

ADOpte les propositions de Mme le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (29).

Mme la Maire : « Nous allons ensuite évoquer la Fondation du Patrimoine, avenant n°2 à la convention de partenariat ».

FONDATION DU PATRIMOINE AVENANT N° 2 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT

Rapporteur : Mme Dina ZERBIB

Afin de promouvoir la restauration et la mise en valeur du patrimoine non protégé par l'Etat, situé dans la zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP), la ville de Saint-Jean-d'Angély a signé une convention de partenariat avec la Fondation du Patrimoine le 16 septembre 2008 pour une durée de trois ans.

L'objectif de ce partenariat est d'inciter et d'encourager les propriétaires privés à conserver l'architecture traditionnelle de la ville et de les aider par des mesures financières et fiscales à supporter le coût des travaux de restauration.

Afin de poursuivre cette démarche, il est proposé de proroger la convention modifiée par avenant du 20 octobre 2011, d'une durée de trois ans, la Ville étant dispensée du versement d'un fonds de concours compte tenu de ses engagements actuels (fonds de concours 23 333 € - engagements 9 261 €).

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Mme la Maire à signer l'avenant n° 2 à la convention de partenariat avec la Fondation du Patrimoine.

Mme Zerbib : « Afin de promouvoir la restauration et la mise en valeur du patrimoine non protégé situé dans la zone de ZPPAUP, la ville de Saint-Jean-d'Angély a signé une convention de partenariat avec la Fondation du Patrimoine en septembre 2008, pour une durée de trois ans. L'objectif de ce partenariat est d'inciter et d'encourager les propriétaires privés à conserver l'architecture traditionnelle de la ville et de les aider par des mesures financières et fiscales à supporter le coût des travaux de restauration. Afin de poursuivre cette démarche, il est proposé de proroger la convention modifiée par avenant du 20 octobre 2011 pour une durée de trois ans, la Ville étant dispensée du versement d'un fonds de concours compte tenu de ses engagements actuels. Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Madame la Maire à signer l'avenant n° 2 à la convention de partenariat avec la Fondation du Patrimoine ».

Mme la Maire : « En fait, ce dispositif, qui pourtant pourrait permettre d'aider les propriétaires privés à remettre en valeur leur patrimoine particulier, n'est pas ou très peu utilisé. Nous n'arrivons pas à intéresser les gens. C'est une convention qui avait été signée par la municipalité précédente, que je trouvais extrêmement intéressante, mais elle n'est pas connue ni donc utilisée, et je trouve cela dommage. Je ne sais pas si ces messieurs de la presse peuvent peut-être nous aider à faire connaître ce dispositif... ? Nous pouvons également leur demander, et je pense que ce sera un dossier qui leur sera soumis, de mettre en œuvre une souscription nationale, notamment pour la rénovation de l'Eden. C'est une association qui est vraiment intéressante, et je crois qu'il faut arriver à faire savoir autour de vous que la Fondation du Patrimoine peut aider, à son échelle, à la restauration du patrimoine bâti. Oui Monsieur Cocquerez ? »

M. Cocquerez : « C'est la question que je voulais poser. Quelles sont les incitations financières et fiscales de ce dispositif ? Quelle est leur importance ? »

Mme la Maire : « Effectivement, je pense qu'il serait bien que soit constituée une fiche sur ce sujet et qu'elle soit ensuite diffusée, pourquoi pas dans le bulletin municipal. Nous pourrions également la transmettre à la presse pour informer au mieux les Angériens... On me dit qu'il existe déjà une information sur le site internet de la Ville. Dans tous les cas, je crois qu'il faut diffuser cette information.

Est-ce qu'il y a des demandes d'interventions ? Je mets donc cette délibération aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? La délibération est adoptée ».

Le Conseil municipal, après délibération :

ADOpte les propositions de Mme le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (29).

Mme la Maire : « Nous passons à la délibération suivante qui concerne la création d'une aire d'accueil pour les Gens du voyage, cession d'un terrain à la communauté de communes des Vals de Saintonge ».

CRÉATION D'UNE AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE CESSION D'UN TERRAIN A LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALS DE SAINTONGE

Rapporteur : Mme Dina ZERBIB

Dans le cadre de la construction d'une aire d'accueil des Gens du Voyage au lieudit Fief du Guet, la Communauté de Communes des Vals de Saintonge souhaiterait, pour sécuriser l'accès des usagers, réaliser l'entrée du site via la parcelle cadastrée section ZV n° 13 appartenant à la commune.

Dans cette perspective, elle demande à ce que la commune lui cède, pour l'euro symbolique, une bande de terrain d'une longueur d'environ 175 m sur une largeur de 4 m jouxtant ce futur aménagement.

Ce terrain a été estimé par France Domaine le 1er septembre 2014 à 200 €.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Mme la Maire :

- à céder la parcelle cadastrée section ZV n° 13 à la Communauté de Communes des Vals de Saintonge pour l'euro symbolique ;

- à signer l'acte translatif de propriété et tout document relatif à ce dossier.

Mme Zerbib : « Dans le cadre de la construction d'une aire d'accueil des Gens du voyage au lieudit Fief du Guet, la communauté de communes des Vals de Saintonge souhaiterait, pour sécuriser l'accès des usagers, réaliser l'entrée du site via la parcelle cadastrée section ZV n° 13 appartenant à la Commune. Dans cette perspective, elle demande à ce que la Commune lui cède, pour l'euro symbolique, une bande de terrain d'une longueur d'environ 175 mètres sur une largeur de 4 mètres jouxtant ce futur aménagement. Ce terrain a été estimé par France Domaine en septembre 2014 à 200 €. Il est donc proposé au Conseil municipal d'autoriser Madame la Maire à céder la parcelle cadastrée à la communauté de communes des Vals de Saintonge pour l'euro symbolique et à signer l'acte translatif de propriété et tout document relatif à ce dossier ».

Mme la Maire : « Est-ce qu'il y a des questions ? Je mets cette délibération au vote. Qui est contre ? Quoi s'abstient ? La délibération est adoptée ».

Le Conseil municipal, après délibération :

ADOpte les propositions de Mme le Rapporteur, **à l'unanimité des suffrages exprimés (29)**.

Mme la Maire : « Nous continuons avec les classes à horaires aménagés football, convention de partenariat. Je donne la parole à monsieur Barbarin ».

CLASSES À HORAIRES AMÉNAGÉS FOOTBALL CONVENTION DE PARTENARIAT

Rapporteur : M. Daniel BARBARIN

Ainsi que vous le savez, la Ville de Saint-Jean-d'Angély porte une attention toute particulière à la formation des jeunes sportifs sur son territoire afin de maintenir un niveau de pratique de nos associations le plus élevé possible.

Pour ce faire, elle participe activement sur le temps scolaire au fonctionnement de la section sportive water-polo/natation et des classes à horaires aménagés football et kayak, par la mise à disposition d'infrastructures, le prêt de matériel en cas de besoin et la prise en charge du transport des collégiens de l'établissement scolaire sur le lieu de l'activité.

Les classes à horaires aménagés football, créées en septembre 2002, sont régies par une convention annuelle de partenariat entre les Collèges concernés, la Ligue du Centre-Ouest et le District Charente-Maritime de football, la Communauté de Communes des Vals de Saintonge et la Ville de Saint-Jean-d'Angély.

Celle-ci a pour objet de définir les modalités de fonctionnement de ces classes dans le respect des dispositions réglementaires et de préciser les moyens délégués par chacun des partenaires cosignataires de ladite convention.

La nouvelle Communauté de Communes ayant délibéré favorablement le 1er juillet 2014, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Mme la Maire à signer la convention de partenariat ci-jointe relative aux classes à horaires aménagés football des Collèges Georges Texier et Sainte-Sophie.

M. Barbarin : « Ainsi que vous le savez, la ville de Saint-Jean-d'Angély porte une attention toute particulière à la formation des jeunes sportifs sur son territoire afin de maintenir un niveau de pratique de nos associations le plus élevé possible. Pour ce faire, elle participe activement sur le temps scolaire au fonctionnement de la section sportive water-polo/natation et des classes à horaires aménagés football et kayak par la mise à disposition d'infrastructures, le prêt de matériel en cas de besoin et la prise en charge du transport des collégiens de l'établissement scolaire sur le lieu d'activité. Les classes à horaires aménagés football, créées en septembre 2002, sont régies par une convention annuelle de partenariat entre les collèges concernés, la Ligue du Centre-Ouest et le District Charente-Maritime de football, la communauté de communes des Vals de Saintonge et la ville de Saint-Jean-d'Angély. Celle-ci a pour objet de définir les modalités de fonctionnement de ces classes dans le respect des dispositions réglementaires et de préciser les moyens délégués par chacun des partenaires cosignataires de ladite convention. La nouvelle Communauté de communes ayant délibéré favorablement le 1er juillet 2014, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Madame la Maire à signer la convention de partenariat ci-jointe relative aux classes à horaires aménagés football des collèges Georges Texier et Sainte-Sophie ».

Mme la Maire : « Il y a des questions, des demandes de précisions ? S'il n'y en a pas, je mets la délibération au vote. Qui est contre ? Quoi s'abstient ? Cette délibération est adoptée à l'unanimité ».

Le Conseil municipal, après délibération :

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, **à l'unanimité des suffrages exprimés (29)**.

Mme la Maire : « Nous évoquons maintenant l'association « Les Jean d'Yci et d'ailleurs » avec la subvention de l'action « Les Pieds d'immeubles », rapporteur madame Yattoo ».

ASSOCIATION JEAN D'YCI ET D'AILLEURS SUBVENTION DE L'ACTION « LES PIEDS D'IMMEUBLES »

Rapporteur : Mme Nicole YATTOU

La municipalité de Saint-Jean-d'Angély, consciente de l'importance des activités menées par les multiples et diverses associations locales pour contribuer à la satisfaction des besoins d'intérêt général sur son territoire, soutient activement le secteur associatif angérien.

Les actions menées par les associations répondent, en effet, à des besoins sociaux essentiels et favorisent la création de solidarités entre les citoyens. Elles sont des acteurs importants de la vie sociale et leurs activités constituent souvent un prolongement nécessaire de l'action municipale. Leurs actions répondent ainsi aux attentes des citoyens en matière de loisirs, de pratiques sportives et culturelles, d'aides sociales, de services collectifs et concourent à la promotion de la ville et au rayonnement du territoire.

L'association « Les Jean d'Yci et d'ailleurs » organise, sur la période estivale, des animations pédagogiques dans les quartiers d'habitat collectif nommées « Les Pieds d'immeubles », à destination notamment des enfants et des familles qui ne partent pas en vacances. Pour mettre en place ces animations dans de bonnes conditions, l'association emploie une directrice (3/4 temps) et un animateur (1/2 temps) et a recours aux services de deux stagiaires BAFA non rémunérés pour la période de déroulement des animations et de trois bénévoles de l'association.

Afin de financer ce projet, l'association sollicite une subvention de 1 500 € auprès de la commune pour une opération estimée à 7 750 €.

Considérant que les activités de l'association répondent à un besoin essentiel en matière d'accès aux loisirs éducatifs des jeunes présents sur le territoire et contribuent au bien vivre ensemble des familles à Saint-Jean-d'Angély, et que l'association favorise l'emploi et la formation des jeunes pour mener à bien son projet, il est proposé au Conseil municipal d'attribuer à l'association « Les Jean d'Yci et d'ailleurs » une subvention de 1 500 € pour l'opération 2014 « Les pieds d'immeubles ».

Les crédits sont inscrits ce jour par décision modificative.

Mme Yattou : « La municipalité de Saint-Jean-d'Angély, consciente de l'importance des activités menées par les multiples et diverses associations locales pour contribuer à la satisfaction des besoins d'intérêt général sur son territoire, soutient activement le secteur associatif angérien. Les actions menées par les associations répondent en effet à des besoins sociaux essentiels et favorisent la création de solidarités entre les citoyens. Elles sont des acteurs importants de la vie sociale et leurs activités constituent souvent un prolongement nécessaire de l'action municipale. Leurs actions répondent ainsi aux attentes des citoyens en matière de loisirs, de pratiques sportives et culturelles, d'aides sociales, de services collectifs et concourent à la promotion de la ville et au rayonnement du territoire. L'association « Les Jean d'Yci et d'ailleurs » organise, sur la période estivale, des animations pédagogiques dans les quartiers d'habitat collectif nommées « Les Pieds d'immeubles », à destination notamment des enfants et des familles qui ne partent pas en vacances. Pour mettre en place ces animations dans de bonnes conditions, l'association emploie une directrice à 3/4 temps et un animateur à mi-temps, et a recours aux services de deux stagiaires BAFA non

rémunérés pour la période de déroulement des animations et de trois bénévoles de l'association. Afin de financer ce projet, l'association sollicite une subvention de 1 500 € auprès de la Commune pour une opération estimée à 7 750 €. Considérant que les activités de l'association répondent à un besoin essentiel en matière d'accès aux loisirs éducatifs des jeunes présents sur le territoire et contribuent au bien vivre ensemble des familles à Saint-Jean-d'Angély, et que l'association favorise l'emploi et la formation des jeunes pour mener à bien son projet, il est proposé au Conseil municipal d'attribuer à l'association « Les Jean d'Yci et d'ailleurs » une subvention de 1 500 € pour l'opération 2014 « Les pieds d'immeubles ». Les crédits sont inscrits ce jour par décision modificative ».

Mme la Maire : « Merci. Il y a des questions ? Oui Madame Diadio ? »

Mme Diadio Dasyva : « Comment se finance le projet ? »

Mme la Maire : « L'association s'appuie d'abord sur les cotisations de ses adhérents. Elle bénéficie également d'une subvention de la Caisse d'Allocations Familiales. Les enfants accueillis participent de façon ludique aux activités. Dans le cas présent, il manquait 1 500 € pour boucler leur budget, et nous considérons important qu'il puisse y avoir des activités au pied des immeubles dans les résidences de de la ville ».

Mme Diadio-Dasyva : « Il s'agit d'une cotisation mensuelle, annuelle ? Comment cela se passe-t-il ? »

Mme la Maire : « « Les Pieds d'immeubles » constituent des activités qui se déroulent au pied des immeubles dans les résidences René, Port de Niort, Fief Malmer, Coi. Cela change toutes les semaines. Les activités ont lieu je crois l'après-midi. Il y a parfois des sorties à la journée. Et tout cela se passe sur deux mois, en juillet et en août. Oui, Madame Michel ? »

Mme Michel : « Je crois qu'il y a une cotisation annuelle des familles. Ensuite, une participation est demandée en fonction des activités proposées. Un autre revenu de l'association provient de la participation à des ventes de gâteaux et de buvettes sur certaines manifestations comme le 14 juillet, la Fête de la Saint-Jean, etc. ».

Mme la Maire : « Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Je mets donc cette délibération aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? La délibération est adoptée à l'unanimité, je vous en remercie ».

Le Conseil municipal, après délibération :

ADOpte les propositions de Mme le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (29).

Mme la Maire : « Nous poursuivons avec les commissions municipales et organismes extérieurs, délégation et représentation des élus ».

COMMISSIONS MUNICIPALES ET ORGANISMES EXTÉRIEURS DÉLÉGATION ET REPRÉSENTATION DES ÉLUS - MISE A JOUR

Rapporteur : Mme la Maire

Par délibération du 16 avril 2014, le Conseil municipal a décidé la création et la constitution d'un certain nombre de commissions, ainsi que la représentation des élus appelés à siéger à divers organismes extérieurs. Suite au décès de Monsieur Yves AUDUREAU, Conseiller municipal délégué, survenu le 25 juillet 2014, il convient de le remplacer au sein de certaines commissions et représentations. En voici le détail :

COMMISSIONS MUNICIPALES

Finances :

M. Anthony MORIN est proposé pour remplacer Monsieur Yves AUDUREAU.

La composition de la Commission des Finances serait ainsi arrêtée :

Matthieu GUIHO
Jean MOUTARDE
Anthony MORIN
Médéric DIRAISON
Cyril CHAPPET
Serge CAILLAUD
Hénoc CHAUVREAU

Réussite sportive :

M. Anthony MORIN est proposé pour remplacer Monsieur Yves AUDUREAU.

La composition de la Commission Réussite sportive serait ainsi arrêtée :

Daniel BARBARIN
Anthony MORIN
Marylène JAUNEAU
Philippe BARRIERE
Natacha MICHEL
Hénoc CHAUVREAU

COMMISSIONS EXTRA-MUNICIPALES

Commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées :

Mme Dina ZERBIB est proposée pour remplacer Monsieur Yves AUDUREAU.

La composition de la Commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées serait ainsi arrêtée :

Présidente : Françoise MESNARD

Membres :

Natacha MICHEL

Dina ZERBIB

Marylène JAUNEAU

Patrice BOUCHET

Dany COSIER

Des représentants d'associations d'usagers et de personnes handicapées

ORGANISMES EXTÉRIEURS

Collège Georges Texier (Conseil d'établissement) :

M. Anthony MORIN est proposé pour remplacer Monsieur Yves AUDUREAU.

Les représentants de la Ville de Saint-Jean-d'Angély seraient donc :

Anthony MORIN

Dany COSIER

Commission départementale du commerce non sédentaire :

Mme Marylène JAUNEAU est proposée pour remplacer Monsieur Yves AUDUREAU.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir adopter les propositions ci-dessus.

Mme la Maire : « Suite à sa nomination, monsieur Anthony Morin est proposé pour remplacer monsieur Yves Audureau au sein de la Commission des finances ainsi qu'au niveau de la Commission « Réussite sportive ». Madame Zerbib est proposée pour remplacer monsieur Audureau dans la Commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées et monsieur Morin est proposé pour remplacer monsieur Audureau au Conseil d'établissement du collège Georges Texier. Par ailleurs, madame Jauneau est proposée pour remplacer monsieur Audureau à la Commission départementale du commerce non-sédentaire. Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir adopter les propositions ci-dessus. Y a-t-il des questions ? Oui, Monsieur Caillaud ? »

M. Caillaud : « Je voulais simplement savoir si je faisais toujours partie de la Commission des finances ? »

Mme la Maire : « Oui, ces mesures concernent en fait le quota des élus de la majorité, cela ne change rien par ailleurs ».

Propos inaudibles

Mme la Maire : « Oui, il y a également madame Cosier ».

M. Chappet : « Les commissions municipales, vous vous en souvenez, ont fait l'objet d'un vote par liste pour être désignées. En ce qui concerne les commissions extra-municipales, qui n'ont pas fait l'objet d'un vote, cela était acté ainsi ».

M. Caillaud : « Il faudrait alors changer quelque peu le texte. Vous indiquez «la composition de la Commission des finances sera ainsi arrêtée... » »

Mme la Maire : « Nous rajouterons donc « L'ensemble de la Commission avec tous les membres de la Commission », vous avez raison, il n'y a pas de souci, ce n'est effectivement pas très clair. Nous rajouterons dans le compte-rendu « L'ensemble des membres de chaque commission », ainsi personne ne s'y perdra. Vous avez tout-à-fait raison ».

M. Caillaud : « Cela évitera ainsi d'éventuelles erreurs ultérieurement ».

Le Conseil municipal, après délibération :

ADOpte les propositions de Mme le Rapporteur, **à l'unanimité des suffrages exprimés (29)**.

Mme la Maire : « La délibération suivante porte sur le Syndicat Intercommunal de la Vallée de la Boutonne Aval avec la désignation d'un troisième délégué ».

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA BOUTONNE AVAL DÉSIGNATION D'UN 3^{ème} DÉLÉGUÉ

Rapporteur : Mme la Maire

Par délibération du 16 avril 2014, le Conseil municipal a désigné M. Jean MOUTARDE et M. Matthieu GUIHO en qualité de représentants de la municipalité de Saint-Jean-d'Angély, appelés à siéger au sein du Syndicat Intercommunal de la Boutonne Aval.

L'arrêté préfectoral constitutif du Syndicat Intercommunal de la Vallée de la Boutonne (dit Boutonne Aval) du 10 octobre 1933, prévoit en son article 2 et en son tableau annexé que le nombre de délégués appelés à siéger au Comité du Syndicat pour la commune de Saint-Jean-d'Angély s'établit à 3.

En conséquence et considérant la candidature de Mme Dina ZERBIB, Adjointe au Maire,

il est proposé au Conseil municipal de désigner Mme Dina ZERBIB, en qualité de 3ème représentant de la Ville de Saint-Jean-d'Angély.

Mme la Maire : « Nous avons par délibération du 16 avril désigné monsieur Moutarde et monsieur Guiho en qualité de représentants de la municipalité de Saint-Jean-d'Angély, appelés à siéger au sein du Syndicat Intercommunal de la Boutonne Aval. L'arrêté préfectoral constitutif prévoit en son article 2 que le nombre de délégués appelés à siéger est de trois pour la commune de Saint-Jean-d'Angély. En conséquence, considérant la candidature de madame Dina Zerbib, adjointe au maire, il est proposé au Conseil municipal de désigner madame Zerbib en qualité de 3^{ème} représentant de la Ville de Saint-Jean-d'Angély. S'il n'y a pas de remarque, je mets cette délibération aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il y a trois abstentions. La délibération est adoptée ».

Le Conseil municipal, après délibération :

ADOpte les propositions de Mme le Rapporteur, **à la majorité des suffrages exprimés (26)**

Pour : 26 Contre : 0 Abstentions : 3

Mme la Maire : « Nous continuons avec le rapport d'activités 2013 du mandataire de la commune de Saint-Jean-d'Angély au Conseil d'administration de la SEMIS. Je donne la parole à monsieur Chappet ».

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2013 DU MANDATAIRE DE LA COMMUNE DE SAINT-JEAN-D'ANGÉLY AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SEMIS

Rapporteur : M. Cyril CHAPPET

L'année 2013 a vu l'aboutissement du rapprochement entre l'Office Public de l'Habitat de la ville de Saintes et la SEMIS. L'acte authentique de traité d'apport a été signé le 27 novembre 2013 avec une prise d'effet le 1^{er} novembre 2013.

Le Conseil municipal de la ville de Saint-Jean-d'Angély, en date du 19 septembre 2013, a approuvé l'augmentation de capital de 437 300 € ainsi que la modification des statuts de la société.

Au cours de l'exercice 2013, le conseil d'administration s'est réuni 8 fois :

- Le 24 janvier

- Le 8 mars
- Le 2 mai
- Le 30 mai
- Le 4 juillet
- Le 17 septembre
- Le 7 novembre
- Le 12 décembre

Au cours de ces différentes réunions, il a été examiné l'ensemble des projets qui figurent dans le rapport de gestion de la société.

L'assemblée générale annuelle ordinaire de la SEMIS s'est réunie le 27 juin 2014 sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MACHON, afin d'approuver les comptes et le bilan de l'exercice 2013 ainsi que les rapports du Commissaire aux Comptes. L'assemblée générale ordinaire a également affecté les bénéfices de l'exercice (74 420,74 €uros) comme suit :

➤ Réserve légale.....	43 730,00 €uros
➤ Réserve statutaire.....	30 690,74 €uros

Outre les conseils d'administration, les délégués du Conseil Municipal siègent également :

- A la commission d'attribution des logements
- A la commission d'appels d'offres
-

LA COMMISSION D'ATTRIBUTION ETAIT COMPOSEE NOTAMMENT DE :

➤ **Avant rapprochement**

- Madame Marie-José LARRALDE
- Monsieur Thierry LEBLAN
- Monsieur Jacques BRITEAU
- Madame Jacqueline GROSSO

➤ **Après rapprochement**

- Madame Marie-José LARRALDE
- Monsieur Thierry LEBLAN
- Monsieur Jacques BRITEAU
- Madame Christophe DOURTHE

La commission d'attribution de la société s'est réunie à 22 reprises en 2013.

1 119 demandes ont été déposées auprès de nos services, dont 197 demandes de mutation. En 2013, 1 856 demandes ont été étudiées en CAL, 848 demandeurs de logements ont reçu une proposition ce qui a débouché sur 472 attributions. Au 31 décembre 2013, le nombre de demandes actives était de 1 472.

LA COMMISSION D'APPELS D'OFFRES ETAIT COMPOSEE COMME SUIT :

➤ **Avant rapprochement**

Titulaires

Monsieur Jean ROUGER
Monsieur Jacques BRITEAU
Monsieur Jean-Philippe ARDOUIN

Suppléants

Monsieur Frédéric MAHAUD
Monsieur Thierry LEBLAN
Madame Jacqueline GROSSO

➤ **Après rapprochement**

Titulaires

Monsieur Jean ROUGER
Monsieur Jacques BRITEAU
Monsieur Jacques DELPECH

Suppléants

Monsieur Frédéric MAHAUD
Monsieur Pierre DIETZ
Monsieur Thierry LEBLAN

La commission d'appel d'offres s'est réunie à de nombreuses reprises en 2013 afin d'ouvrir et analyser les différents appels d'offres.

Conformément à la loi n° 93.112 du 29 janvier 1993 relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique, les procès-verbaux ont été adressés à l'ensemble des administrateurs.

1. Présentation de l'activité économique de la Sem en 2013

Suite à l'analyse des comptes 2013, on observe :

- **Une hausse du chiffre d'affaires** qui s'élève en 2013 à 15 778 677 euros (+705 253 euros par rapport à 2012).

Les ventes (immeubles et terrains) ont baissé de 1 300 519 euros (- 89%), les loyers, les charges locatives récupérées, les prestations de services et les produits annexes ont progressé de 2 005 771 € (+ 13 %).

L'analyse de la production vendue montre que l'augmentation résultant des programmes transférés de l'OPH s'établit à 1 152 372 € (la part des charges locatives transférées représente 49 % de ce montant), la part SEMIS est négative (- 447 119 €) du fait de la baisse de la production vendue relative aux ventes (terrains et immeubles).



➤ **Une baisse du résultat des activités sur 2013**

- Les charges dites « de structure » ne sont pas couvertes par le résultat de l'activité locative (- 209 702 €) ;
- Le résultat de l'activité locative a augmenté de 176 111 € par rapport à 2012, soit plus 12%,
- Le résultat des activités locations commerciales et crédit-bail a baissé de 25 893 € par rapport à 2012,
- Les activités de promotion et de lotissements ont généré une perte de 21 963 €.

ACTIVITES DE L'ENTREPRISE	2011	2012	2013	2013-2012
SOCIETE - ADMINISTRATION GENERALE	- 1 439 130 €	- 1 732 774 €	- 1 789 310 €	- 56 536 €
LOCATION - REGIE - ESPACES VERTS	1 565 805 €	1 403 497 €	1 579 608 €	176 111 €
USINES RELAIS – LOCATION COMMERCIALES	296 018 €	331 979 €	306 086 €	- 25 893 €
ACCESSION LOGEMENTS	- 22 299 €	49 735 €	- 29 878 €	- 79 613 €
ACCESSION LOTISSEMENTS	- 1 120 €	63 908 €	7 915 €	- 55 993 €
RESULTAT CONSOLIDE SOCIETE	399 274 €	116 345 €	74 421 €	- 41 924 €

➤ **Une activité soutenue :**

- ✓ **La livraison de 117 logements** (dont 66 sur le mois de décembre) **pour un investissement global de 12 738 875 € financé à 56 % par des emprunts (7 076 148 €), à 25 % par des subventions (3 207 348 €), à 19 % par des fonds propres (2 455 370 € dont 1 749 786 € ont été apportés par l'OPH) :**
 - En février 2013 : Mise en location du programme du Vallon (22 logements) à Saintes
 - En mai 2013 : Mise en location du programme de Saujon, Parc du Val de Seudre (8 logements).

- En octobre 2013 : acquisition en VEFA des 6 logements de la résidence MARYA à Saintes.
- En novembre 2013 : apport des 873 logements de l'OPH et mise en service du programme de Pons Tout Vent 2 (15 logements).
- En décembre 2013 : Mise en location des programmes situés sur Saintes, Le Vallon (8 logements), Magezy (12 logements) et Boiffiers Ouest (Bâtiment K, 46 logements).

✓ **Le suivi en études et travaux de 251 logements en phase opérationnelle et 17 logements en phase projet (en cours au bilan 6 111 056 €) :**

- Chermignac – Les Tilleuls : 12 logements (PRU)
- Saintes - Résidence « Rue Garnier » : 13 logements (PRU)
- Saintes – Bataillon « Violette » : 15 logements (PRU)
- Saintes – Boiffiers Nouveaux : 120 logements (PRU)
- Saint Romain de Benet – Résidence sociale EMMAUS : 12 logements
- Bussac – La Croix : 11 logements (PRU)
- Saintes – Résidence « Arena » : 28 logements (PRU)
- Saintes – Résidence « Les Tilleuls » : 35 logements (PRU)
- Mornac sur Seudre- Centre Bourg : 4 logements
- Port d'Envaux : 1 logement
- Royan - Résidence sociale « Villa l'Etoile » : 15 logements
- Vaux sur Mer – 21 Bvd Général de Gaulle : 2 logements

➤ **Une augmentation de l'actif net immobilisé de 27 014 567 € dont 24 301 949 € proviennent des programmes locatifs transférés de l'OPH.**

➤ **Les capitaux propres sont en augmentation de 9 796 322 euros par rapport à 2012.** Cette variation s'explique par :

- L'augmentation du capital social : + 437 300 €
- La prime d'émission versée par l'OPH (4 492 700 €) diminuée des frais d'apport - 203 608 €) : 4 289 092 €
- L'augmentation des réserves statutaires par l'absorption du résultat 2012 (+ 116 345 €),
- L'augmentation des subventions d'investissement : + 4 995 509 €,
- La baisse du résultat de l'exercice 2013 : - 41 924 €

	2009	2010	2011	2012	2013
CAPITAL SOCIAL	1 500 000 €	1 500 000 €	1 500 000 €	1 500 000 €	1 937 300 €
PRIME D'EMISSION					4 289 092 €
RESERVE LEGALE	150 000 €	150 000 €	150 000 €	150 000 €	150 000 €
RESERVES STATUTAIRES	7 803 238 €	8 079 780 €	9 453 747 €	9 853 021 €	9 969 366 €
RESULTAT EXERCICE	276 542 €	1 373 967 €	399 274 €	116 345 €	74 421 €
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	15 243 055 €	16 047 882 €	16 797 141 €	17 524 833 €	22 520 342 €
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	24 972 835 €	27 151 630 €	28 300 162 €	29 144 199 €	38 940 520 €

2. Présentation des résultats par activité

ACTIVITES DE L'ENTREPRISE	2011	2012	2013	2013-2012
SOCIETE - ADMINISTRATION GENERALE	- 1 439 130 €	- 1 732 774 €	- 1 789 310 €	- 56 536 €
LOCATION - REGIE - ESPACES VERTS	1 565 805 €	1 403 497 €	1 579 608 €	176 111 €
USINES RELAIS – LOCATION COMMERCIALES	296 018 €	331 979 €	306 086 €	- 25 893 €
ACCESSION LOGEMENTS	- 22 299 €	49 735 €	- 29 878 €	- 79 613 €
ACCESSION LOTISSEMENTS	- 1 120 €	63 908 €	7 915 €	- 55 993 €
RESULTAT CONSOLIDE SOCIETE	399 274 €	116 345 €	74 421 €	- 41 924 €

ACTIVITE - ADMINISTRATION GENERALE

Dans ce programme, figurent les charges dites de structure. Le fonctionnement de la société génère une perte de 1 789 310 € en augmentation de 56 537 € par rapport à 2012.

- **Les charges progressent entre 2013 et 2012 de 337 221 €.**

L'augmentation des frais de personnel rémunérations, charges sociales et taxes sur les rémunérations (hors personnel d'entretien et de régie affecté à ces activités) représente 76% de cette augmentation (+ 257 810 € par rapport à 2012). Le personnel transféré de l'OPH est principalement affecté sur cette activité (14/20 contrats transférés).

Le prorata de TVA moins favorable qu'en 2012, génère une augmentation de la taxe de 69 952 €.

- **Les produits augmentent de 196 938 € par rapport à 2012.**

La refacturation de charges au GIE (produits des activités annexes) progresse de 179 026 €, les honoraires de mandat de 10 735 €.

Les produits financiers (le placement de la trésorerie) baissent de 50 316 €.

- **L'actif immobilisé brut a progressé en 2013 de 791 582 euros.** Cette variation est essentiellement due :

- ✚ A l'immobilisation de l'agence de Bellevue : + 392 070 € (terrain et construction)
- ✚ A l'acquisition de l'OPH de l'immeuble du Cours Genêt : 400 000 € (terrain + construction).

- **Les capitaux propres ont progressé de 4 786 200 € entre 2012 et 2013.** Cette variation s'explique :

- ✚ Par l'opération d'apport de l'OPH : 4 726 392 €
 - Augmentation de capital social : 437 300 €
 - Prime d'émission : 4 289 092 € (OPH : 4 492 700 € - Frais d'apport – 203 608 €)
- ✚ Par l'affectation du résultat 2012 en réserves statutaires (116 345 €)
- ✚ Par la variation de la perte entre 2012 et 2013 : + 56 537 €.

ACTIVITE - LOCATION HABITATION – REGIE – ESPACES VERTS

➤ LOCATION HABITATION

L'activité « Location Habitation » est excédentaire de 1 607 139 €. Le résultat est en augmentation par rapport à 2012 de 185 189 €. Cette augmentation est supérieure à la variation des charges de structure (56 737 €), mais il ne permet pas de couvrir les charges de structure.

	2009	2010	2011	2012	2013	2013-2012
Charges d'Exploitation	8 766 666 €	8 563 662 €	9 302 320 €	10 625 661 €	12 858 109 €	2 232 448 €
Charges Financières	2 507 836 €	1 827 827 €	2 048 931 €	2 304 537 €	2 544 467 €	239 930 €
Charges Exceptionnelles	159 702 €	273 411 €	230 569 €	642 426 €	543 834 €	-98 592 €
TOTAL DES CHARGES	11 434 204 €	10 664 900 €	11 581 820 €	13 572 624 €	15 946 410 €	2 373 786 €

	2009	2010	2011	2012	2013	2013-2012
Produits d'Exploitation	11 511 973 €	11 757 833 €	12 271 804 €	13 628 632 €	15 728 973 €	2 100 341 €
Produits Financiers	140 646 €	117 603 €	96 752 €	66 677 €	296 585 €	229 908 €
Produits Exceptionnels	554 988 €	887 400 €	808 305 €	1 299 264 €	1 527 991 €	228 727 €
TOTAL DES PRODUITS	12 207 607 €	12 762 836 €	13 176 861 €	14 994 574 €	17 553 549 €	2 558 976 €

	2009	2010	2011	2012	2013	2013-2012
RESULTAT EXERCICE	773 403 €	2 097 936 €	1 595 041 €	1 421 950 €	1 607 139 €	185 189 €

	2009	2010	2011	2012	2013
ACTIF NET IMMOBILISE (A)	78 395 685 €	87 163 210 €	91 869 706 €	93 901 094 €	120 466 844 €
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS (B)	14 562 432 €	15 570 472 €	16 369 243 €	17 138 693 €	22 184 007 €
EMPRUNTS ET DETTES FIN. (C)	66 021 338 €	76 452 695 €	77 237 018 €	77 718 669 €	98 727 156 €
A - B - C	- 2 188 085 €	- 4 859 957 €	- 1 736 555 €	- 956 268 €	- 444 319 €

➤ ACTIVITE REGIE

Cette activité dégage en 2013 une perte de 27 531 € contre 18 453 € en 2012. Le résultat de cette activité est en baisse de 9 078 € par rapport à l'exercice 2012.

	2009	2010	2011	2012	2013	2013-2012
Charges d'Exploitation	326 699 €	351 802 €	274 015 €	257 374 €	299 015 €	41 641 €
Charges Financières		455 €				
TOTAL DES CHARGES	326 699 €	352 257 €	274 015 €	257 374 €	299 015 €	41 641 €

	2009	2010	2011	2012	2013	2013-2012
Produits d'Exploitation	312 372 €	308 606 €	246 062 €	233 499 €	271 484 €	37 985 €
Produits Exceptionnels		455 €		5 422 €	- €	- 5 422 €

TOTAL DES PRODUITS	312 372 €	309 061 €	246 062 €	238 921 €	271 484 €	32 563 €
---------------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	-----------------

	2009	2010	2011	2012	2013	2013-2012
RESULTAT EXERCICE	- 14 327 €	- 43 196 €	- 27 953 €	- 18 453 €	- 27 531 €	- 9 078 €

Les recettes de cette activité enregistrent une augmentation de 37 985 € sur l'exercice 2013. Les charges augmentent de 41 641 € dont 25 229 € sont dues à l'augmentation des frais de personnel (+ 25 salariés transférés de l'OPH).

➤ *ESPACES VERTS*

Le résultat de cette activité est à zéro sur l'exercice 2013.

	2009	2010	2011	2012	2013	2013-2012
Charges d'Exploitation	32 256 €	36 240 €	34 474 €	36 493 €	36 672 €	179 €
TOTAL DES CHARGES	32 256 €	36 240 €	34 474 €	36 493 €	36 672 €	179 €

	2009	2010	2011	2012	2013	2013-2012
Produits d'Exploitation	31 383 €	33 122 €	33 192 €	36 493 €	36 672 €	179 €
TOTAL DES PRODUITS	31 383 €	33 122 €	33 192 €	36 493 €	36 672 €	179 €

	2009	2010	2011	2012	2013	2013-2012
RESULTAT EXERCICE	-873 €	-3 118 €	-1 282 €	0 €	0 €	0 €

Les produits d'exploitations (transferts de charges), c'est-à-dire la facturation des prestations aux programmes (fournitures et main d'œuvre) ont augmenté de 179 €.

➤ *OPERATIONS POUR COMPTE*

Il s'agit de la gestion pour le compte de la Ville de Saintes des logements gendarmes, pour le compte de GIPHI IMMO la Résidence Marya (28 logements) et un mandat d'étude pour le compte de la Ville de Saintes. La situation comptable est la suivante au 31 décembre 2013 :

	Gendarmerie	MARYA	Mandat étude	Total
CLIENT LOCATAIRE	386 €	8 040 €		8 426 €
FOURNISSEURS DU SUR TRAVAUX	- 2 358 €	- 1 048 €	- €	- 3 407 €
RECETTES OPERATION CONSTRUCTION			- 25 116 €	- 25 116 €
REMUNERATION OPERATION CONSTRUCTION			10 000 €	10 000 €
AVANCE POUR FONDS DE ROULEMENT	- 10 976 €			- 10 976 €
DEPOT DE GARANTIE POUR COMPTE MANDANT		- 2 476 €		- 2 476 €
TVA SUR OPERATION POUR COMPTE			4 116 €	4 116 €
MANDANT LOYERS	- 121 403 €	- 4 618 €		- 126 020 €
DG EMETTEURS POUR COMPTE MANDANT		- 380 €		- 380 €
PROVISIONS CHARGES LOCATAIRES POUR CPTÉ MANDANT		- 567 €		- 567 €
CHARGES RECUPERABLES LOCATAIRES	898 €			898 €

CHARGES NON RECUPERABLES LOCATAIRES	21 614 €	2 038 €		23 651 €
HONORAIRES DIVERS			11 000 €	11 000 €
SOCIETE	111 839 €	- 989 €		110 850 €
	- €	- €	- €	- €

Cette activité ne génère pas de résultat, les honoraires de gestion figurent dans le programme « Société ».

ACTIVITE – LOCATIONS COMMERCIALES- CREDIT BAIL

➤ *Locations commerciales*

En 2013, cette activité est excédentaire de 293 385 €. Ce résultat est en augmentation de 47 794 € par rapport à l'exercice 2012.

En 2013, les loyers ont progressé de 70 819 euros. Les locaux situés dans le village d'entreprises de « Courbiac » destinés à « Véolia » ont été mis en service, les loyers versés se sont élevés à 64 460 €.

En charges d'exploitation ont été passés les créances irrécouvrables « Techman » et « Sametal » pour un montant de 90 558 € provisionnés à hauteur de 85 619 €.

En charges exceptionnelles ont été comptabilisées :

- La valeur comptable nette du box vendu sur la Champagne Saint Georges : 98 552 €,
- Le coût des études pour l'extension du bâtiment « Techman » et du Pôle emploi de Royan, ces projets étant abandonnés, pour un montant de 34 983 €.

En produits exceptionnels ont été comptabilisés :

- Le produit de la vente du box vendu sur la Champagne Saint Georges : 147 000 €,
- La reprise de la quote-part des subventions d'investissements (FDAIDE) : 31 434 €.

	2009	2010	2011	2012	2013	2013 -2012
Charges d'Exploitation	329 403 €	350 144 €	366 811 €	408 937 €	531 024 €	122 087 €
Charges Financières	86 551 €	86 844 €	90 703 €	104 006 €	107 666 €	3 660 €
Charges Exceptionnelles	4 398 €		1 183 €	583 €	133 535 €	132 952 €
TOTAL DES CHARGES	420 352 €	436 988 €	458 696 €	513 526 €	772 225 €	258 699 €

	2009	2010	2011	2012	2013	2013 -2012
Produits d'Exploitation	689 638 €	686 538 €	702 079 €	729 467 €	887 176 €	157 709 €
Produits Financiers	17 480 €	11 162 €	7 562 €	6 264 €	- €	- 6 264 €
Produits Exceptionnels	26 646 €	24 386 €	26 007 €	23 386 €	178 434 €	155 048 €
TOTAL DES PRODUITS	733 764 €	722 086 €	735 648 €	759 117 €	1 065 610 €	306 493 €

	2009	2010	2011	2012	2013	2013 -2012
RESULTAT EXERCICE	313 412 €	285 098 €	276 952 €	245 591 €	293 385 €	47 794 €

➤ *Crédit-bail*

Cette activité génère un résultat de 12 701 €, en baisse de 73 687 € par rapport à 2012. Au cours de l'exercice 2012, l'entreprise « les Meubles Cirés » a levé l'option d'achat du crédit-bail.

	2009	2010	2011	2012	2013	2013-2012
Charges d'Exploitation	174 378 €	173 245 €	213 190 €	139 333 €	148 988 €	9 655 €
Charges Financières	26 291 €	24 454 €	22 511 €	20 579 €	18 476 €	- 2 103 €
Charges Exceptionnelles	49 487 €	110 668 €	57 506 €	79 704 €	45 766 €	- 33 938 €
TOTAL DES CHARGES	250 156 €	308 367 €	293 207 €	239 616 €	213 230 €	- 26 386 €

	2009	2010	2011	2012	2013	2013-2012
Produits d'Exploitation	234 978 €	317 429 €	231 034 €	242 032 €	206 310 €	- 35 722 €
Produits financiers					1 249 €	1 249 €
Produits Exceptionnels	40 021 €	24 383 €	81 238 €	83 972 €	18 372 €	- 65 600 €
TOTAL DES PRODUITS	274 999 €	341 812 €	312 272 €	326 004 €	225 931 €	- 100 073 €

	2009	2010	2011	2012	2013	2013-2012
RESULTAT EXERCICE	24 843 €	33 445 €	19 066 €	86 388 €	12 701 €	- 73 687 €

ACTIVITE AMENAGEMENT – ACCESSION LOGEMENTS – ACCESSION TERRAINS

➤ *Accession logements*

Cette activité enregistre une perte de 29 878 €. Aucune vente n'a été réalisée en 2013. La perte par programme se détaille comme suit :

PROGRAMMES	2009	2010	2011	2012	2013
ILOT ARC DE TRIOMPHE LOC+ACCES	- 120 €				
MSA		- 1 487 €	- 1 687 €	- 1 785 €	- 1 633 €
VILLAGE D'ENTREPRISES	- 54 €	- 13 493 €	- 12 245 €	- 12 592 €	- 26 099 €
GAMM VERT LOGEMENTS	- 14 137 €	66 497 €	- 6 998 €	12 287 €	10 458 €
DOLUS D'OL. (Fontaine) 17 logt		- 534 €	6 027 €	57 808 €	- 12 798 €
LA GABARE BAT C VILLAGE D'ENTREPRISES		- 7 336 €	- 7 396 €	8 190 €	194 €
Total général	- 14 311 €	43 647 €	- 22 299 €	63 908 €	- 29 878 €

- Signe - = perte

Les intérêts des emprunts à court terme (22 378 €) ainsi que les taxes foncières (6 229 €) sont passées en charges.

Les stocks au 31 décembre 2013 s'élèvent à 2 246 582 €. Ils se détaillent de la manière suivante :

	2010	2011	2012	2013	COMMENTAIRES
MSA	56 172 €	55 651 €	55 651 €	42 958 €	Stock (réserve)

VILLAGE D'ENTREPRISES	1 926 661 €	1 751 498 €	1 403 594 €	1 423 154 €	Immobilier du programme
GAMM VERT LOGEMENTS	86 906 €	15 744 €	15 744 €	15 744 €	Parking
DOLUS D'OL. (Fontaine)	719 420 €	1 314 692 €	979 726 €	979 726 €	Immobilier du programme
LA GABARE BAT C VILLAGE D'ENTR	276884 €	882730 €			Vente en 2012
	3 066 043 €	4 020 315 €	2 454 714 €	2 461 582 €	

Les stocks sont financés sur fonds propres et par une ligne de trésorerie de 1 362 267 €.

➤ *Accession lotissements*

Cette activité enregistre un bénéfice de 7 915 € au 31/12/2013.

PROGRAMME	2009	2010	2011	2012	2013
LOTISSEMENT FONTCOUVERTE	-1 917 €	-847 €			
LOTIST LA GREVE - LES GRIFFONS		-214 €	-218 €	-219 €	
THENAC (lotissement)		-6 028 €			-224 €
LOTISSEMENT CHANIERES		45 118 €	-20 484 €	-318 €	-2 259 €
GEMOZAC LA TERRADE			-112 €	-114 €	-117 €
LOTISSEMENT BUSSAC		9 897 €	-560 €	-1 616 €	4 177 €
LOTISSEMENT DOLUS D'OLERON		11 704 €	20 253 €	52 002 €	6 338 €
Total général	-1 917 €	59 630 €	-1 120 €	49 735 €	7 915 €

Le stock au 31 décembre 2013 s'élève à 1 329 558 € et se détaille de la manière suivante :

	2009	2010	2011	2012	2013
LOTISSEMENT FONTCOUVERTE	15 164 €				
LOTIST LA GREVE - LES GRIFFONS	125 388 €	125 388 €	135 230 €	171 798 €	171 798 €
THENAC (lotissement)	5 040 €				
LOTISSEMENT CHANIERES	579 265 €	556 090 €	424 233 €	479 793 €	472 679 €
GEMOZAC LA TERRADE		22 081 €	22 081 €	22 081 €	22 081 €
LOTISSEMENT BUSSAC	409 468 €	221 409 €	232 763 €	221 180 €	140 618 €
LOTISSEMENT DOLUS D'OLERON	881 747 €	517 596 €	377 507 €	525 482 €	522 381 €
	2 016 071 €	1 442 565 €	1 191 815 €	1 420 334 €	1 329 558 €

Le stock est financé par des emprunts à court terme pour un montant de 1 130 000 €. Les frais financiers et autres charges (Impôts fonciers, frais de commercialisation, nettoyage, etc..) sont passés en charge.

➤ *Location accession -Accession sociale*

Il s'agit du programme « Résidence La Garenne » à Saintes, réalisé dans le cadre de la convention ANRU. Cette opération compte 21 logements en accession sociale et 9 en libre. Le montant des dépenses au 31 décembre 2013 est de 249 041 €.

3. Présentation des résultats des programmes situés sur la commune de Saint Jean d'Angély

3.1. Activité location

3.1.1. Extrait du patrimoine sur la commune de Saint Jean d'Angély

N°	NOM DU PROGRAMME	MISE EN LOCATION	Nombre
45	St Jean d'Angely Foyer Camuzet	01/07/1988	6
57	St Jean d'Angely Ancienne Bibliothèque	01/02/1990	7
107	Fief Aumônerie St Jean d'Angely	01/01/1994	12
117	St Jean d'Angely Av. Gal de Gaulle	01/03/1994	2
126	Ilot Olympia ST JEAN D'ANGELY	01/04/1996	12
147	ST JEAN D'ANGELY 14 rue de l'Echelle	01/06/1999	3
213	ST JEAN D'ANGELY – La fosse aux loups (ex Gendarmerie)	01/11/2011	7

3.1.2. Résultats par programmes

Sans engagement conventionnel

N°	Nom du Groupe	2013
0126	Ilot Olympia - ST JEAN D'ANGELY	4 188,68 €
0147	14 rue de l'Echelle - ST JEAN D'ANGELY	3 340,68 €
0213	ST JEAN D'ANGELY – La fosse aux loups (ex Gendarmerie)	34 764,75 €

Avec engagement conventionnel

N°	PROGRAMMES	Montant comptabilisé Exercice 2013	Cumul au 31/12/2013
45	St Jean d'Angely Foyer Camuzet	8 663,12 €	- 39 408,58 €
57	St Jean d'Angely Ancienne Bibliothèque	3 893,64 €	- 96 462,46 €
107	Fief Aumônerie St Jean d'Angely	11 169,66 €	- 4 772,06 €
117	St Jean d'Angely Av. Gal de Gaulle	1 321,46 €	7 514,76 €

3.2. Activité Location commerciale et crédit bail

Sans engagement conventionnel

N°	Nom du Groupe	2013
101	C.R.C.A. CREDIT AGRICOLE	29 469,26 €
249	Groupe médical de Saint Jean d'Angély	11 596,61 €

4. Tableau des garanties des emprunts accordés par la Commune de Saint Jean d'Angély

N°	Nom du groupe	solde restant dû au 31/12/2013
45	St Jean d'Angely Foyer Camuzet	93 629,40 €
57	St Jean d'Angely Ancienne Bibliothèque	135 257,78 €
107	Fief Aumônerie St Jean d'Angely	360 570,35 €
117	St Jean d'Angely Av. Gal de Gaulle	245,65 €
126	Ilot Olympia Saint Jean d'Angély	408 788,51 €
147	14 rue de l'Echelle - Saint Jean d'Angély	63 868,76 €
249	Groupe médical de Saint Jean d'Angély	311 742,44 €

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver le rapport d'activités 2013 de la SEMIS.

M. Chappet : « Je vais essayer d'être succinct et rapide. Je ne vais pas vous lire la totalité du rapport. En ma qualité de représentant de la ville de Saint-Jean-d'Angély au Conseil d'administration de la SEMIS et ayant été nommé, puisque c'est l'usage, vice-président de cette structure, j'ai l'honneur de vous présenter ce rapport. L'année 2013 est une année extrêmement importante pour la SEMIS puisqu'elle marque, comme c'est indiqué, le rapprochement, ou plutôt même la fusion, avec l'Office public de HLM de la ville de Saintes. Cette fusion est effective depuis le 1^{er} novembre 2013. Le 19 septembre de l'année dernière, le Conseil municipal avait approuvé cette augmentation de capital, la fusion et la modification des statuts. Vous avez dans vos dossiers les dates de réunions du Conseil d'administration. En ce qui concerne le bilan de l'activité, le bénéfice de l'exercice s'élevait, c'est là un point essentiel, à 74 420,74 €. Ces bénéfices se montaient à un peu plus de 116 000 € l'année dernière. Pour la page suivante, il me semble que ces documents sont à destination du conseil municipal de Saintes, cela doit être une erreur de la SEMIS. Pour l'activité économique de 2013, il est acté une hausse du chiffre d'affaires qui s'élève à 15 778 677 €. On remarque tout de même que les ventes ont baissé de 1 300 519 €. Cela s'explique par le fait qu'en 2012, il y a eu une hausse exceptionnelle due à l'augmentation de la production vendue de l'activité « accession » de plus 1 100 000 €. Cette augmentation avait faussé les chiffres l'année dernière, ce qui fait que l'on revient à la normale avec une baisse significative de 89%. Voilà pour les points importants. En ce qui concerne l'activité dite « soutenue », 117 logements ont été livrés sur l'ensemble du territoire de la Charente-Maritime, en particulier à la fin du mois de décembre 2013, alors que nous en étions à 61 logements en 2012. Cela prouve la vigueur de l'activité de la SEMIS. Un point que je voulais également mettre en avant concerne l'augmentation de l'actif net immobilisé de 27 014 567

€ qui, bien entendu, est augmenté du fait du transfert de l'Office HLM de la ville de Saintes. L'augmentation du capital avait été actée en Conseil municipal le 19 septembre dernier. Je vais ensuite vous parler de l'activité commerciale de location de la SEMIS, qui a vu aboutir en 2012-2013 la livraison du site de Courbiac, le village d'entreprises de Courbiac. Pour ceux qui connaissent Saintes, il s'agit de l'ancien Gam'Vert qui a été complètement réhabilité par la SEMIS et est actuellement mis en location pour les entreprises. Le site commence à se remplir au fur et à mesure. Il existe un petit point noir pour la SEMIS, l'activité « lotissement » qui connaît des débuts quelque peu difficiles, pourtant située à proximité de Saintes, alors que l'on aurait pu croire qu'il s'agissait d'un secteur beaucoup plus dynamique en termes d'accession à la propriété. Pour ce qui concerne plus particulièrement l'activité de la SEMIS et les programmes réalisés sur Saint-Jean-d'Angély, nous avons l'activité « location », qui n'a pas évolué en termes de volume depuis l'année dernière. Vous avez ici la liste de toutes les propriétés appartenant à la SEMIS. Ensuite, par programmes, pour ceux qui ne sont pas conventionnés, c'est-à-dire avec des loyers libres, le résultat s'élève de manière beaucoup plus positive que l'année 2012. En ce qui concerne les engagements conventionnels, c'est-à-dire les logements sociaux tels que le Foyer Camuzet, l'ancienne bibliothèque, le Fief de l'Aumônerie et l'avenue du général de Gaulle, il y a également une évolution positive cette année, ce qui n'était pas le cas en 2012. Pour l'activité « location commerciale et crédit-bail », l'opération est désormais terminée en ce qui concerne l'usine-relais des Meubles Ciré que l'on ne verra plus apparaître, puisqu'une levée d'option s'est effectuée en 2012, au grand soulagement de la SEMIS parce qu'il s'agissait d'un dossier extrêmement lourd. La SEMIS demeure propriétaire du désormais ex-siège du Crédit Agricole-entreprises situé avenue Pasteur et du Groupe médical de la Source. Les activités « location » sont de 29 000 € pour le Crédit Agricole, alors qu'il s'élevait à environ 19 000 € en 2012, et de 11 596,61 € en 2013 contre 5 325,21 € en 2012 pour le Groupe médical. Enfin, vous découvrez le tableau des garanties d'emprunts accordés par la commune de Saint-Jean-d'Angély. Il s'agit d'emprunts essentiellement contractés auprès de la Caisse de Dépôts, avec un solde qui diminue puisqu'il n'y a pas eu de nouvelle opération d'investissement et de financement par l'emprunt. Voilà donc le sujet évoqué rapidement ».

Mme la Maire : « Merci. Est-ce qu'il y a des questions par rapport au bilan des activités de la SEMIS. Oui Monsieur Cocquerez ? »

M. Cocquerez : « Il y a juste quelque chose qui m'a un peu interpellé, même si j'ai bien compris qu'était intervenue la fusion avec l'Office d'HLM. Je constate en effet que les frais de structure semblent être très conséquents par rapport au reste de l'activité. Est-ce conjoncturel, est-ce que c'est supposé se lisser demain ? On peut dire que cela grève aujourd'hui de façon assez importante les comptes de la société d'économie mixte ».

M. Chappet : « Tout-à-fait. Il s'agit d'une fusion qui a été préparée bien en amont, quelque peu tenue par la loi. Ce choix important a été mené par la SEMIS. Lors du Conseil d'administration hier, nous avons découvert les projections du bilan de l'année 2014, qui semble extrêmement bonne. Nous avons un bon résultat du fait du rapprochement entre l'Office HLM et la SEMIS, ainsi que du fait qu'il y a eu une anticipation sur l'évolution de la loi Alur, qui allait avoir un impact important. Cela donne raison au choix stratégique qui avait été retenu. Mais effectivement, il y a un lissage important qui va être mené par la suite.

Lorsque je vous présenterai ces chiffres au mois de septembre 2015, vous constaterez une évolution par rapport aux chiffres qui sont présentés cette année. Je tiens également à préciser que nous allons de nouveau entendre parler de la SEMIS et de son implication sur la ville de Saint-Jean-d'Angély puisque, comme je l'ai dit tout à l'heure, nous allons à nouveau établir des relations de partenariat pour les opérations que nous voulons porter sur la ville ».

Mme la Maire : « Merci. Y a-t-il d'autres demandes d'interventions ? Je vais donc mettre cette délibération aux voix ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? La délibération est adoptée ».

Le Conseil municipal, a pris acte du rapport d'activités 2013 de la SEMIS, à la majorité des suffrages exprimés (23) :

Pour : 23 Contre : 0 Abstentions : 6

Mme la Maire : « Nous poursuivons l'ordre du jour avec la mise à disposition de personnel ».

MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL

Rapporteur : Mme la Maire

Par délibération du 4 juillet 2013, le Conseil municipal a accepté de mettre à disposition de la Communauté de Communes du Canton de Saint-Jean-d'Angély, désormais Communauté de Communes des Vals de Saintonge, un adjoint technique de 2ème classe, pour la période du 1er septembre 2013 au 13 juillet 2014 inclus, à temps complet, pour des missions d'agent polyvalent au sein des établissements scolaires.

Un renouvellement de cette mise à disposition est sollicité pour une période d'un an à compter du 1er septembre 2014.

Conformément à la réglementation, et comme précédemment, cette mise à disposition s'effectuera moyennant remboursement des rémunérations.

La Commission Administrative Paritaire a été saisie.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'accepter cette mise à disposition selon les conditions définies ci-dessus ;
- d'autoriser Mme la Maire à signer la convention correspondante.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget, en dépenses au chapitre 012 « charges de personnel », et en recettes au chapitre 013, compte 6419-0200 « remboursement sur rémunération ».

Mme la Maire : « En l'absence de madame Tarin, je vais présenter cette délibération. Vous savez qu'est intervenu un transfert des compétences scolaires à la Communauté de communes. Nous avons alors un agent en disponibilité. Cet agent n'a ensuite pas souhaité intégrer la Communauté de communes, mais demandé à le faire par voie de mise à disposition. C'est l'objet de la délibération que nous vous présentons. Elle est sollicitée pour une période d'un an à compter du 1^{er} septembre 2014. Il vous est donc proposé d'accepter cette mise à disposition et demandé d'autoriser Madame la Maire à signer la convention correspondante. Est-ce qu'il y a des remarques ? Je mets la délibération au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Cette délibération est adoptée ».

Le Conseil municipal, après délibération :

ADOpte les propositions de Mme le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (29).

Mme la Maire : « La délibération qui suit concerne l'association du Refuge de Fontorbe, subvention exceptionnelle. Le rapporteur est monsieur Moutarde ».

ASSOCIATION ASAAM LE REFUGE DE FONTORBE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Rapporteur : M. Jean MOUTARDE

La municipalité de Saint-Jean-d'Angély, consciente de l'importance des activités menées par les associations locales pour contribuer à la satisfaction des besoins d'intérêt général sur son territoire, soutient activement le secteur associatif angérien.

Les actions menées par les associations répondent, en effet, à des besoins sociaux essentiels et favorisent la création de solidarités entre les citoyens. Elles sont des acteurs importants de la vie sociale et leurs activités constituent souvent un prolongement nécessaire de l'action municipale. Leurs actions répondent ainsi aux attentes des citoyens en matière de loisirs, de pratiques sportives et culturelles, d'aides sociales, de services collectifs et concourent à la promotion de la ville et au rayonnement du territoire.

L'Association de Sauvegarde des Animaux Abandonnés et Maltraités (ASAAM) qui gère le Refuge de Fontorbe où sont accueillis les chiens abandonnés et/ou ayant été maltraités, a, par lettre du 25 juin 2014, fait part de ses difficultés financières au redressement lié aux heures supplémentaires réalisées par les deux employées sur une période de six mois.

Afin de surmonter ces difficultés financières, l'association sollicite une subvention exceptionnelle auprès de la commune.

Considérant que les activités de l'association contribuent pleinement au maintien du bon ordre, de la sûreté, de la sécurité et de la salubrité publiques sur la commune dont Mme la

Maire a la charge au titre de son pouvoir de police, et que l'association favorise l'emploi de personnes éloignées du marché du travail pour mener à bien son projet, il est proposé au Conseil municipal d'attribuer à l'Association de Sauvegarde des Animaux Abandonnés et Maltraités (ASAAM) une subvention exceptionnelle de 1 500 € pour contribuer au maintien de leur activité.

Les crédits sont inscrits ce jour par décision modificative.

M. Moutarde : « La municipalité de Saint-Jean-d'Angély, consciente de l'importance des activités menées par les associations locales pour contribuer à la satisfaction des besoins d'intérêt général sur son territoire, soutient activement le secteur associatif angérien. L'Association de Sauvegarde des Animaux Abandonnés et Maltraités qui gère le Refuge de Fontorbe a, par lettre du 25 juin 2014, fait part de ses difficultés financières dues au redressement lié aux heures supplémentaires réalisées par les deux employées sur une période de six mois. Afin de surmonter ces difficultés financières, l'association sollicite une subvention exceptionnelle auprès de la Commune. Considérant que les activités de l'association contribuent pleinement au maintien du bon ordre, de la sûreté, de la sécurité et de la salubrité publiques sur la commune dont Madame la Maire a la charge au titre de son pouvoir de police, et que l'association favorise l'emploi de personnes éloignées du marché du travail pour mener à bien son projet, il est proposé au Conseil municipal d'attribuer à l'Association de Sauvegarde des Animaux Abandonnés et Maltraités une subvention exceptionnelle de 1 500 € pour contribuer au maintien de leur activité. Les crédits sont inscrits ce jour par décision modificative ».

Mme la Maire : « Il y a des demandes de précision par rapport à cette délibération ? Je vais donc la mettre aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Cette délibération est adoptée ».

Le Conseil municipal, après délibération :

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, à **l'unanimité des suffrages exprimés (29)**.

Mme la Maire : « Nous continuons avec l'approbation des comptes de la SEMIS de l'exercice 2013 ».

SEMIS APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE 2013

Rapporteur : M. Cyril CHAPPET

La SEMIS a transmis à la Ville, les bilans 2013 certifiés conformes par le Commissaire aux comptes, des opérations de construction et de rénovation de logements locatifs, réalisées sur la commune, conformément aux conventions ci-après ainsi que le rapport général sur les comptes de l'exercice.

Date début convention	Date de fin	N°	Opération	Engagement conventionnel du 31/12/2013
16/01/1987	31/08/2023	0045	FOYER CAMUZET	- 39 408,58 €
19/07/1988	31/03/2025	0057	ANCIENNE. BIBLIOTHEQUE	- 96 462,46 €
21/12/1992	21/12/2027	0107	FIEF DE L'AUMONERIE	- 4 772,06 €
31/08/1993	31/08/2028	0117	AVE GENERAL DE GAULLE, RUE DU 4 SEPTEMBRE	7 514,76 €
			TOTAL	- 133 128,34 €

Conformément à l'article L 1524-5 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal doit émettre un avis sur l'exercice écoulé et donner quitus au mandataire pour cette période.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les comptes des opérations ci-dessus arrêtés au 31/12/2013 laissant apparaître un déficit cumulé pour la commune de 133 128,34 €.

M. Chappet : « Pour faire suite à la présentation du bilan 2013, les chiffres qui vous sont présentés correspondent à l'endettement de la SEMIS auprès de la Caisse de Dépôts par rapports aux opérations citées, en ce qui concerne donc les bâtiments conventionnels et les logements conventionnés. Ces emprunts sont cautionnés par la Ville. Nous devons donc donner quitus et approuver les comptes pour la somme de 133 128,34 €, sachant que l'année dernière, elle était de 158 176,22 € ».

Mme la Maire : « Merci pour cette précision. Est-ce qu'il y a des remarques concernant cette délibération ? Je vais donc la mettre au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il y a six abstentions. Le délibération est adoptée ».

Le Conseil municipal, après délibération :

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, **à la majorité des suffrages exprimés (23)**

Pour : 23 Contre : 0 Abstentions : 6

Mme la Maire : « La délibération suivante est consacrée à l'admission en non-valeur. Je donne la parole à monsieur Guiho »

ADMISSION EN NON VALEUR

Rapporteur : M. Matthieu GUIHO

Sur proposition de M. le Trésorier par la transmission d'états détaillés en date des 22 et 26 août 2014, il est proposé au Conseil municipal d'admettre en non-valeur un certain nombre de titres de recettes sur le budget Ville des années 2002-2005-2006-2007-2008-2010-2011-2012-2013 d'un montant total de 2 471,89 €, et sur le budget annexe Bâtiment commercial des années 2007-2012-2013-2014 pour lesquels les débiteurs sont insolvable.

Il est précisé que l'admission en non-valeur n'éteint pas la dette du redevable, qui peut toujours être poursuivi « s'il revient à meilleure fortune », la non-valeur a pour objet de décharger le comptable de sa responsabilité sur les dossiers présentés, et de clarifier les comptes de la commune qui passe en charge des recettes sérieusement compromises. Les recouvrements après admission en non-valeur sont comptabilisés en produits exceptionnels de gestion.

Les titres sont les suivants :

Exercice	Numéro de titres	Montant annuel
Budget Ville		
2002	1526-1790-2175	662,44 €
2005	2025-2149-2223-	37,06 €
2006	1249-1290-315-639-809-	74,37 €
2007	2494-2926-	30,96 €
2008	1161-1172-1768-1782-2024-2036-301-314-529-546-862	138,00 €
2010	1166-	120,00 €
2011	1109-1333-1340-1492-478-886-1505-2147-	370,83 €
2012	--1651-1831-200-416-557-1099-116-1182-1647-377-401-523-541-922-	659,20 €
2013	1932-222-378-738-739-1390-1911-212-232-376-433-639-643-671-681-731	379,03 €
	Total – Budget Ville	2 471,89€
Budget annexe Bâtiment commercial		
2007	4-50	688,89 €
2012	12-15-19-21-23-8-	2 925,99 €
2013	12-14-15-16-2-4-6-8	5 402,55 €
2014	6	101,25 €
	Total – Budget annexe Bâtiment commercial	9 118,68 €

Afin d'atteindre les totaux ci-dessus, il convient d'inscrire au compte 6541 « Créances admises en non-valeur » sur le budget principal de la Ville un complément de crédit d'un

montant de 1 300 € et sur le budget annexe Bâtiment commercial un complément de 2 760 € par Décision modificative de ce jour.

Je vous demande donc d'adopter les dispositions énoncées ci-dessus.

M. Guiho : « En ce qui concerne les admissions en non-valeur, il est proposé au Conseil municipal, sur la proposition de monsieur le Trésorier, d'admettre en non-valeur un certain nombre de recettes qui n'ont pas pu être recouvrées par le percepteur sur les deux budgets suivants. Il s'agit en premier lieu du budget de la Ville, pour les années 2002 à 2013. Je vous ferai grâce de l'ensemble des titres de recettes, qui représente un budget de 2 471,89 €. Ensuite, concernant le budget annexe « bâtiment commercial », au titre des années 2007 à 2014, un certain nombre de titres de recettes n'a pu être perçu, pour un montant de 9 118,68 €. Je précise que l'admission en non-valeur permet de clarifier les comptes de la Ville. Le percepteur continue néanmoins d'essayer de recouvrir l'ensemble de ces créances. S'il y arrive, elles passeront en « produits exceptionnels ». Il ne s'agit donc pas d'une perte définitive, nous essayons encore de mener les actions possibles pour recouvrir le maximum de créances. Ensuite, dans le but de rééquilibrer les budgets par rapport à ce qu'il y avait d'inscrit au budget primitif et au budget annexe « bâtiment commercial », il est proposé d'inscrire un crédit supplémentaire de 1 300 € sur le budget principal de la Ville et de 2 760 € sur le budget annexe « bâtiment commercial » par la décision modificative que nous évoquerons un peu plus tard ».

Mme la Maire : « Merci. Il y a des demandes de précisions sur cette délibération ? Monsieur Cocquerez ? »

M. Cocquerez : « Les plus grosses sommes concernent quel domaine ? »

M. Guiho : « Sur la partie du budget principal de la Ville, il s'agit essentiellement de frais de cantine qui n'ont pas été honorés. En ce qui concerne le budget annexe « bâtiment commercial », vous pouvez constater que deux années dérapent, 2012 et 2013. Il s'agit là d'un commerçant de Saint-Jean-d'Angély dont les loyers n'ont pas été perçus et pour lequel rien n'a été fait entre 2012 et 2013 pour les recouvrir.

Mme la Maire : « Et pour mettre fin au bail... Je suis étonnée de trouver la situation d'un loyer qui n'a pas été payé depuis plus de deux ans et de devoir la régler. Y a-t-il d'autres questions ? Je mets donc cette délibération aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? La délibération est adoptée à l'unanimité ».

Le Conseil municipal, après délibération :

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, **à l'unanimité des suffrages exprimés (29)**.

Mme la Maire : « Monsieur Guiho va continuer en évoquant la vente d'ordinateurs à communauté de communes des Vals de Saintonge ».

VENTE D'ORDINATEURS A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALS DE SAINTONGE

Rapporteur : M. Matthieu GUIHO

Dans le cadre du transfert de la compétence scolaire, trois agents transférés à la Communauté de communes des Vals de Saintonge ont emporté, lors du déménagement, trois ordinateurs (unité centrale, écran) qui ne figurent pas dans les éléments du patrimoine transférés. En accord avec la Communauté de communes, il est nécessaire de régulariser cette cession de biens par une vente.

Le prix de vente total proposé est de 2 000 € se décomposant comme suit :

- 1 ordinateur référence DELL OPTI PLEX GX 60 - acquis en 2004 : 200 €
- 1 ordinateur référence DELL OPTI PLEX 3010 acquis en 2013 : 900 €
- 1 ordinateur référence DELL OPTI PLEX 780 acquis en 2013 : 900 €

Il est proposé au Conseil municipal de vendre ces trois ordinateurs aux conditions ci-dessus.

M. Guiho : « Il s'agit là aussi d'une régularisation. A la suite du transfert de la compétence scolaire, trois agents de la Ville sont partis travailler à la communauté de communes des Vals de Saintonge avec leur matériel, essentiellement des ordinateurs (unités centrales, écrans). En accord avec la Communauté de communes, je vous propose de régulariser cette situation et donc de lui vendre le matériel qui appartenait jusqu'alors à la ville de Saint-Jean-d'Angély pour une somme de 2 000 €. Dans le détail, il s'agit de deux ordinateurs à 900 € et un autre à 200 € ».

Mme la Maire : « Nous sommes attentifs au moindre euro. Dans le cas présent, deux des ordinateurs qui sont partis étaient neufs. Je mets la délibération au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Cette délibération est adoptée à l'unanimité ».

Le Conseil municipal, après délibération :

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, **à l'unanimité des suffrages exprimés (29)**.

Mme la Maire : « Nous arrivons au terme de ce Conseil municipal. Pour ce qui concerne la décision modificative, je laisse la parole à monsieur Guiho, adjoint aux finances ».

DÉCISION MODIFICATIVE

Rapporteur : M. Matthieu GUIHO

Après lecture des différents chapitres et articles du projet de décision modificative, tant en recettes qu'en dépenses, section investissement et section fonctionnement, il est proposé au Conseil municipal de se prononcer sur ce projet de décision modificative présentée équilibrée en recettes et en dépenses ainsi qu'il suit :

BUDGET PRINCIPAL – VILLE - N° 4

<u>Section investissement</u>	
en recettes et en dépenses	145 267 €
<u>Section fonctionnement</u>	
en recettes et en dépenses	32 264 €

BUDGET ANNEXE BATIMENT COMMERCIAL - N° 1

<u>Section investissement</u>	
en recettes et en dépenses	0 €
<u>Section fonctionnement</u>	
en recettes et en dépenses	2 760 €

BUDGET ANNEXE ZONE INDUSTRIELLE GRENOBLERIE 3 - N° 1

<u>Section investissement</u>	
en recettes et en dépenses	0 €
<u>Section fonctionnement</u>	
en recettes et en dépenses	0 €

M. Guiho : « En ce qui concerne la décision modificative de ce Conseil municipal, je vais vous lire sur l'ensemble des budgets de la Ville, budget principal et certains budgets annexes, les dépenses et les recettes que nous mettons au projet ce soir. Sur le budget principal de la Ville, en section investissement, la première ligne prévoit de diminuer le virement de la section fonctionnement vers l'investissement, vous le verrez ensuite, pour équilibrer la section fonctionnement, de 1 166 €. Sur le budget investissement, nous avons globalement de bonnes nouvelles sur certaines subventions, ce qui nous permet d'abonder le poste « dépenses imprévues » de 112 467 €. Au niveau des subventions d'équipement versées, nous devons, dans le cadre d'une convention avec le Conseil général sur l'entretien de voies qui se trouvent dans la ville de Saint-Jean-d'Angély mais entretenues par le Conseil général, verser une subvention pour participer à ces travaux. Les travaux n'ont pas été réalisés, donc la subvention ne sera pas versée. Comme vous le voyez sur la ligne suivante, nous la réaffectons pour le même montant de 10 000 € aux travaux de voirie. Il s'agit en l'occurrence de refaire le pont d'accès au site qui est désormais occupé par le Cirque du Gamin près de l'ancienne piscine. En effet, l'accès à ce site était quelque peu difficile et certains véhicules frottaient. Il y avait donc des risques de casse matérielle. En ce qui concerne le mobilier de l'administration générale, nous avons une dépense de 4 300 €. Il s'agit de revoir le mobilier d'accueil des Angériens à l'Hôtel de Ville afin de pouvoir les accueillir de façon plus confortable. Nous avons ensuite sur le poste « Abbaye » une

demande émanant des services techniques de 10 000 € supplémentaires concernant un complément pour les travaux du lot de la tranche 2. Au niveau des subventions de la DRAC, nous n'avons pas perçu celles qui étaient budgétisées à hauteur de 50 679 €. En revanche, nous avons reçu les subventions de la Région de 50 000 € et les subventions du Conseil général de 83 612 €. Je tiens donc à préciser que par rapport à l'inscription budgétaire 2014, nous avons un surplus de subventions sur cette opération de 82 933 €. En ce qui concerne les subventions de la Région « voirie cœur de ville », il nous a été octroyée la somme de 50 000 €. En dépenses, nous proposons de créer des panneaux de signalisation pour inciter les gens qui passent autour de Saint-Jean-d'Angély à rentrer dans la ville. Ces panneaux ont donc pour but d'inviter les automobilistes à entrer dans Saint-Jean-d'Angély. Deux panneaux seront donc installés en entrée de ville, l'un près du rond-point à la sortie de l'autoroute, l'autre dans le rond-point situé route d'Aulnay/Poitiers. Il y a ensuite des écritures d'ordre. Ce sont juste des écritures comptables. Vous avez la même dépense et la même recette. Cela concerne des travaux de 13 500 € et des avances sur commande de 13 500 €, ceci pour l'intégration de l'avance sur le marché des travaux de l'Abbaye réalisés par l'entreprise Coutant. Sur la section investissement du budget principal, nous avons donc un total de 145 267 €. Je vais maintenant passer à la section fonctionnement. Comme je l'ai évoqué précédemment, nous réduisons le virement à la section d'investissement de 1 166 €. Les dépenses imprévues sont également réduites de 57 370 €. Je précise déjà que le solde disponible est de 0 €. Le budget fonctionnement de la Ville est serré. Au niveau des sports, nous avons une mauvaise nouvelle. Au cours du mois de juillet, GDF a régularisé ses factures de gaz par rapports à des relevés qui avaient été effectués. Une erreur était en effet survenue en fonction du débit et des conditions de livraison du gaz à la ville de Saint-Jean-d'Angély. Un courrier de rectification nous a donc été adressé en juillet, qui augmente la dépense de 7 500 €. L'erreur incombe aux services de GDF mais nous n'avons aucun moyen d'échapper à cette régularisation. C'est donc la mauvaise nouvelle de l'été. Au niveau du carburant, il est là aussi demandé de remettre du crédit pour le sport afin de remplir la cuve du stade. Les crédits précédents ayant été consommés, nous réinscrivons la somme de 1 700 €. Pour le petit équipement, nous avons 200 € destinés à l'acquisition de drapeaux de coins, filets de but, filets de badminton. En ce qui concerne les « fournitures bâtiments », nous remettons également un crédit de 800 €, tout comme pour les « fournitures véhicules » avec un crédit de 400 €. Enfin, nous réaffectons un crédit de 300 € pour les « autres fournitures », là encore parce qu'il n'y a plus de crédit ni de possibilité de virement de crédit. Nous avons la location d'un équipement sportif à 1 590 €. Nous avons également l'entretien des terrains de sport, notamment l'entretien et la réparation du terrain de football annexe pour le remettre en état suite à la saison 2013-2014 afin qu'il soit opérationnel en début de saison pour l'activité de pratiques footballistiques 2014-2015, ainsi que de la peinture pour le traçage et aussi le nettoyage des deux courts de tennis couverts. Les 5 600 € inscrits englobent l'ensemble des travaux que je viens d'énumérer. Nous réaffectons 500 € de crédit pour les frais de réception, notamment liés aux récompenses qui ont été offertes lors du Forum des associations qui s'est déroulé il y a une petite quinzaine de jours. Au niveau de la maintenance, nous redemandons un crédit supplémentaire de 2 000 € pour ce qui concerne la maintenance des photocopieurs et pour tenir compte de l'augmentation du nombre des photocopies. Sur les autres services, gaz et électricité pour la Grosse Horloge, nous avons un réajustement de 1 000 €. Pour les « études recherches », il y a 17 850 € qui correspondent à des frais d'études menées par un programmiste dans le cadre des réflexions autour du

devenir de l'Abbaye. Au niveau des réceptions, nous ajustons les crédits de 2 000 €. En ce qui concerne les subventions au budget « bâtiment commercial », j'en ai parlé auparavant pour l'admission en non-valeur, il avait été budgétisé autour de 6 000 € dans le budget 2014. Vous avez vu tout à l'heure que nous avons plus de 9 000 € en admission en non-valeur, donc il nous faut rééquilibrer le budget de 2 760 €. Nous versons ainsi une subvention d'équilibre au budget annexe « bâtiment commercial », idem pour la mise en non-valeur sur le budget principal de 2 300 €. Comme nous l'avons évoqué précédemment, nous versons une subvention de 1 500 € au Refuge de Fontorbe ainsi qu'une autre subvention de 1 500 € à l'association « Les Jean d'Yci et d'ailleurs ». Indemnités et résiliation de marché : la mise en œuvre de notre programme induit la résiliation de certains marchés qui avaient été passés par la précédente équipe. Là, il s'agit de la résiliation du marché « Eco-quartier » par le cabinet Siam, qui se monte à 1 300 €. Nous trouvons encore le FPIC, le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal. Il s'agit là d'une bonne nouvelle, puisqu'il avait été budgétisé 47 421 € et que 63 053 € nous ont été notifiés, ce qui fait 15 632 € de recettes complémentaires. Nous avons aussi des subventions qui arrivent en complément. On l'a expliqué, nous allons tenter d'aller travailler au maximum sur les subventions et essayer de rendre éligible notre programme aux subventions. Ainsi, la DREAL nous a notifié 5 000 € pour la « Semaine du goût » et 2 000 € pour l'Agenda 21, notamment l'action des « Petits débrouillards ». Au niveau du chapitre des remboursements des assurances, nous percevons un remboursement du sinistre qui a eu lieu au Plan d'eau pour 13 232 € contre 5 600 € inscrits au budget, soit une différence de 7 632 € de recettes supplémentaires. Autre point, le sinistre du cinéma Eden. Nous avons des travaux sur le bâtiment de 24 000 €. Cela concerne le déplacement de coffrets et de câbles électriques. Nous avons également des honoraires de 16 000 €. Il s'agit là aussi d'une étude pour envisager le devenir de la future salle de l'Eden par une agence qui s'appelle Premier acte. Nous avons encore des produits exceptionnels de 2 000 € relatifs à la différence entre ce que nous avons réellement perçu de l'assurance et ce que nous avons inscrit au budget, 390 000 € d'assurance contre 388 000 € inscrits au budget, soit 2 000 € de différence. Le total fonctionnement s'élève donc à 32 264 €. Le total général, investissement et fonctionnement, se porte à 177 531 €. En ce qui concerne le budget annexe « bâtiment commercial », nous avons là le reflet des différentes décisions par rapport à l'admission en non-valeur, soit la subvention d'équilibre dont je parlais tout de suite en évoquant le budget de fonctionnement, que nous retrouvons en recettes, et en dépenses, le fait que nous ayons passé la délibération précédente demandée par le Trésorier. Au niveau du budget annexe « zone industrielle Grenoblerie 3 », nous avons là aussi des indemnités de résiliation de marché qui s'élèvent à 4 500 €. Il s'agit de la résiliation du marché du cabinet Devouge qui avait été contractualisé avec la précédente équipe. Nous venons financer cette résiliation par une diminution sur les frais accessoires de ce budget de l'ordre de 4 500 €, ce qui équilibre le budget « zone industrielle Grenoblerie3 ».

Mme la Maire : « Parfait. Est-ce qu'il y a des demandes de précision, même si monsieur Guiho a été extrêmement détaillé ? Je vais donc mettre cette décision modificative au vote ».

Madame Ducournau sort de la salle au moment du vote

Mme la Maire : « Qui est contre ? Qui s'abstient ? La décision modificative est adoptée, je vous en remercie ».

Le Conseil municipal, après délibération :

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, **à la majorité des suffrages exprimés (26)**

Pour : 26 Contre : 0 Abstentions : 2

Mme la Maire : « Ce Conseil municipal est terminé. Je tiens à vous remercier pour la qualité des débats. Je vous invite à profiter des Journées du Patrimoine. Je vous invite également à participer aux ateliers organisés par l'entreprise Coutant les 26 et 27 septembre prochains. Le vendredi, ce sont les écoles qui iront à la rencontre des différents métiers des artisans de cette entreprise et samedi, monsieur Dodeman, architecte des Bâtiments de France, tiendra une conférence à l'abbaye à 11h00.

Je vous souhaite une très bonne soirée et vous dis à bientôt ».